



PLAN DU SYSTÈME DE SERVICES DE GARDE ET DE LA PETITE ENFANCE

2026-2030

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 2 |
| Table de planification de la petite enfance | 3 |
| VISION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS ET PRIORITÉS LOCALES DE L'ONTARIO | 5 |
| Services sociaux | 12 |
| Rôle du gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) | 13 |
| Nos collectivités | 14 |
| Accessibilité et abordabilité | 24 |
| Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (SPAGJE) | 25 |
| Places subventionnées | 27 |
| Ressources pour les besoins particuliers | 29 |
| Instrument de mesure du développement de la petite enfance | 31 |
| IMDPE : CYCLE 1 PAR RAPPORT AU CYCLE 6 | 38 |
| Centres pour l'enfant et la famille ON y va | 44 |
| Principales caractéristiques des programmes ON y va | 44 |
| Pédagogie et perfectionnement professionnel | 46 |
| Professionnels de la petite enfance | 47 |
| Recrutement et maintien en poste d'EPE..... | 48 |
| Profession en jeu | 51 |
| Effectif actuel en EPE | 52 |
| Incidences de la main-d'œuvre sur la qualité des services | 53 |
| Consultation communautaire | 55 |
| Conclusion | 57 |

Avant-propos

À titre de gestionnaire de la Division des services à l'enfance, j'ai le plaisir de vous présenter notre **Plan du système de services de garde et de la petite enfance** mis à jour. Il s'agit d'un document stratégique fondé sur des années de planification, d'analyse des données et de collaboration significative avec des partenaires communautaires, des exploitants de services de garde, le personnel, les parents et les aidants. À l'instar des composantes de base qui soutiennent la croissance et le développement d'un enfant, ce plan représente l'étape suivante de notre système local pour la petite enfance; système qui continue d'évoluer en fonction de l'évolution des priorités provinciales et des besoins des collectivités.

Guidés par les objectifs de transformation du **Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)**, lancé en 2022, nous nous sommes engagés à construire un système où chaque élément constitutif (**qualité, inclusion, abordabilité, accès et communication des données**) joue un rôle essentiel pour assurer des résultats équitables pour tous les enfants et toutes les familles. Ce plan décrit nos priorités et nos stratégies pour **2026-2030**, souligne les principales réalisations, comble les lacunes émergentes en matière de services et trace la voie à suivre pour renforcer le système pour les années à venir.

Élaboré sous la direction de notre **table locale de planification de la petite enfance et du Réseau des superviseurs de services de garde d'enfants**, et orienté par les commentaires et l'expérience de l'ensemble de nos partenaires communautaires, ce plan n'aurait pas été possible sans leurs contributions. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui nous ont fait part de leurs points de vue et de leur expertise, et nous remercions Francis Racine pour son rôle essentiel dans l'analyse des données ayant permis la planification fondée sur des données probantes. La Division des services à l'enfance demeure fermement déterminée à travailler avec ces partenaires pour bâtir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants adapté, de grande qualité et inclusif, bloc par bloc, au profit de toutes les familles de nos collectivités.

Liens vers de l'information et des documents qui guident notre profession :

- [Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants](#)
- [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#)
- [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#)
- [Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance](#)
- [Code de déontologie et normes d'exercice pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits de l'Ontario](#)
- [Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario 2017](#)

Table de planification de la petite enfance

À titre de gestionnaire du système de garde d'enfants et de services à la petite enfance, la Division des services à l'enfance préside la Table locale de planification de la petite enfance, qui formule des recommandations stratégiques fondées sur des profils complets des quartiers. Ces profils sont élaborés à l'aide de diverses sources de données, y compris les renseignements du Recensement du Canada, les indicateurs socioéconomiques, les statistiques sur la population d'enfants, les répertoires des services communautaires, les résultats de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) et d'autres données pertinentes.

Les profils des quartiers qui en découlent guident notre évaluation des besoins locaux en matière de services de garde d'enfants et de services à la petite enfance et orientent les efforts de planification pour veiller à ce que les programmes et les ressources correspondent efficacement aux besoins des enfants et des familles de nos collectivités.

Les membres de la Table de planification de la petite enfance comprennent un groupe diversifié de partenaires communautaires qui se consacrent au renforcement des services à la petite enfance à Cornwall et dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry (S.D.G.) :

- Division des Services à l'enfance de la Ville de Cornwall, notamment :
 - Gestionnaire, Services humains
 - Superviseur de programme
 - Coordonnateur de programme / capacité
 - Coordonnateur d'opérations / analyse des données
- Programme de garderies d'Akwesasne
- Catholic District School Board of Eastern Ontario
- Centre de santé communautaire de l'Estrie
- Société d'aide à l'enfance
- Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
- Hôpital communautaire de Cornwall – Services de santé mentale pour les enfants et les adolescents
- Bibliothèque publique de Cornwall
- Service de santé de l'Est de l'Ontario
- Opérateurs EarlyON Operators – The Glengarry Inter-Agency Group (GIAG) et Bien ici
- CHEO – CTEO Centre de traitement pour enfants d'Ottawa (Programme de la petite enfance)
- Inspire Services de soutien communautaire
- Nation métisse
- S.D.&G. Bibliothèque de comté
- Centre de santé communautaire Seaway Valley
- St. Lawrence College – Service d'éducation à la petite enfance
- Tungasuvvingat Inuit
- Upper Canada District School Board
- The Boys and Girls Club

La Table de planification de la petite enfance est le principal forum par lequel les partenaires communautaires collaborent pour coordonner et renforcer les programmes et les services à la petite enfance. Ensemble, les membres sont déterminés à faire en sorte que chaque enfant et chaque famille de notre région ait accès à des soutiens inclusifs, de grande qualité et adaptés. Tous les partenaires communautaires de la Table de planification de la petite enfance pour Stormont, Dundas et Glengarry se sont également engagés à l'égard d'une vision commune et d'un ensemble de principes directeurs qui orientent le travail de la Table et de ses organismes membres.

Énoncé de la vision

Tous les enfants et toutes les familles ont accès à un système de la petite enfance et de garde d'enfants qui défend le bien-être global de chaque enfant et de chaque famille.

Principes directeurs

- Nous considérons tous les enfants, les parents, les aidants et les éducateurs comme étant aptes, curieux, compétents et débordant de potentiel.
- Nous créons et maintenons des environnements diversifiés, sécuritaires et inclusifs au sein desquels chacun fait l'expérience de l'appartenance et du bien-être tout en accédant aux services.
- Nous entretenons des relations bienveillantes et respectueuses avec nos clients, notre personnel et nos partenaires communautaires.
- Nous renforçons les partenariats communautaires et améliorons l'intégration des soutiens pour les enfants et leurs familles.
- Nous favorisons une culture d'apprentissage continu en veillant à ce que les éducateurs aient accès aux possibilités de formation actuelles et locales.
- Nous maintenons notre engagement envers le développement de l'enfant et l'éducation des enfants en tant que priorités communautaires clés.
- En tant que collectivité, nous appuyons les services de garde agréés comme pierre angulaire de la qualité et de la sécurité.
- En tant que collectivité, nous adoptons l'approche « Chaque porte est la bonne », qui consiste à veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent les services offerts par les organismes partenaires et puissent aiguiller adéquatement les enfants et les familles vers le soutien dont ils ont besoin.

La Table de planification de la petite enfance et ses membres sont unis dans leur engagement en matière d'inclusion. Nous croyons que la véritable inclusion est atteinte lorsque :

- les programmes et les services sont conviviaux;
- les environnements sont accueillants et participatifs, offrant à chaque personne une voix et des possibilités de contribuer;
- une communication ouverte et authentique est encouragée;
- des relations positives sont favorisées et soutenues;
- les services sont accessibles, tant sur le plan financier que géographique;
- le personnel, les parents et aidants disposent des compétences, de la formation et des ressources appropriées;

- il existe de solides liens entre les services communautaires;
- des occasions significatives de rétroaction sont offertes.

Grâce à cet engagement commun, la Table de planification de la petite enfance continue de travailler en collaboration, afin d'offrir les meilleurs services possible aux enfants et aux familles de Cornwall et de S.D.G., appuyant leur bien-être, leur développement et leur réussite.

VISION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS ET PRIORITÉS LOCALES DE L'ONTARIO

Selon la vision du ministère de l'Éducation pour la petite enfance et la garde d'enfants : *Tous les enfants et toutes les familles ont accès à une vaste gamme de programmes et de services de haute qualité, inclusifs et abordables pour la garde d'enfants et la petite enfance, qui sont axés sur les enfants et les familles et qui contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants.*

L'Ontario a élaboré un plan d'action comportant cinq piliers clés pour réaliser cette vision :



En consultation avec le Réseau des superviseurs des services de garde, le personnel de la Division des services à l'enfance et les membres de la Table de planification de la petite enfance pour Stormont, Dundas et Glengarry ont défini les six priorités locales suivantes qui s'appuient sur les cinq piliers provinciaux soutenant la vision de l'Ontario :

1

Priorité

Passer en revue nos services de ressources pour les besoins particuliers afin de cerner les lacunes en matière de formation et d'appuyer les programmes pour être en mesure de planifier efficacement.

- Atteindre un taux nul de refus de service et/ou de cessation d'inscription des familles avec enfants ayant des besoins spéciaux.

Disposer d'éducateurs formés pour s'occuper des enfants ayant des besoins spéciaux fait en sorte qu'aucun enfant n'est refusé ou retiré du programme, fournissant le soutien dont il a besoin pour grandir et apprendre. Une équipe solide et soutenue est essentielle à la prestation de services de haute qualité.

Accès :

Possibilités de formation permettant aux familles d'avoir accès à des éducateurs qualifiés; ce qui favorise l'accessibilité des services à l'ensemble de la population.

Données et rapports :

Utiliser l'information pour comprendre les besoins du personnel, améliorer la formation, renforcer le maintien en poste et réduire le risque de refus ou de fin d'inscription.

Abordabilité :

Programmes de formation gratuits pour les éducateurs, pour veiller à ce que les services professionnels soient accessibles et abordables pour les familles.

Qualité :

Fournir une formation continue aux éducateurs afin qu'ils offrent des services de grande qualité.

Inclusion :

Constituer une équipe diversifiée capable de soutenir des enfants provenant de tous les milieux et ayant des besoins variés, afin de veiller à ce que chaque enfant soit inclus.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

Cette priorité appuie l'objectif de la Ville de créer une collectivité inclusive et dynamique. Elle veille à ce que les enfants ayant des besoins spéciaux reçoivent les services qu'ils méritent; ce qui contribue à éliminer les refus ou les fins d'inscription. Cela améliore l'éducation, le bien-être et la mobilisation communautaire pour l'ensemble de la population.

2

Priorité

Promouvoir les services de garde agréés et augmenter le nombre de places en garderie agréée afin de répondre à la croissance et à l'évolution de la population de nos collectivités.

À mesure que nos collectivités grandissent et changent, il est important de disposer d'un nombre suffisant de places en garderie agréée pour soutenir les familles. La promotion de services de garde de qualité aide les enfants à démarrer le mieux possible dans la vie; ce qui leur donne une base solide pour leur réussite future.

Accès :

Accroître la disponibilité des places en garderie agréée, en veillant à ce que les familles aient accès à des services de garde là où elles vivent.

Données et rapports :

Utiliser les données pour suivre la demande de places en garderie et prendre des décisions éclairées quant à l'endroit où élargir l'offre de services.

Abordabilité :

Offrir des options abordables aux familles, afin que toutes puissent accéder à des services de garde de qualité.

Qualité :

Soutenir des normes élevées en matière de garde, pour veiller à ce que les enfants reçoivent les meilleurs soins et expériences d'apprentissage.

Inclusion:

Veiller à ce que les options de garde d'enfants répondent aux divers besoins des enfants, y compris en tenant compte de leurs capacités et leurs antécédents culturels.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

Cette priorité appuie l'objectif de Cornwall en matière de développement économique et d'accès aux services, en augmentant le nombre de places en garderie agréée. Elle contribue à répondre aux besoins d'une collectivité en croissance, en veillant à ce que toutes les familles aient accès à des services de garde abordables et de grande qualité.

3

PRIORITÉ

Attirer et retenir des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits

Attirer et retenir des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) permet à un plus grand nombre d'enfants de recevoir une éducation de qualité, contribue à combler les lacunes en matière d'apprentissage, favorise l'égalité et améliore l'accès aux services à la petite enfance pour tous.

Accès :

Un plus grand nombre d'EPEI sur le terrain signifie que les familles disposent de plus d'options de garde d'enfants, y compris dans les régions éloignées ou mal desservies; ce qui améliore l'accès à des services de qualité pour l'ensemble de la population.

Données et rapports :

L'utilisation des données permet de déterminer où un soutien supplémentaire est nécessaire et d'apporter des améliorations qui rendent les services de garde plus efficaces et plus accessibles pour les familles et les enfants.

Abordabilité :

Une formation et un soutien gratuits offerts aux EPEI permettent d'assurer un nombre suffisant de professionnels qualifiés; ce qui rend les services de garde plus abordables et plus accessibles pour toutes les familles.

Qualité :

Les EPEI qualifiés fournissent des services de grande qualité, assurant la croissance, l'apprentissage et la réussite des enfants, conformément aux normes de services abordables et de grande qualité.

Inclusion :

Les EPEI formés pour accompagner les enfants ayant des capacités et des parcours différents veillent à ce que chaque enfant soit inclus et valorisé, en fournissant des services qui répondent à des besoins variés.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

Cette priorité appuie l'objectif de Cornwall visant à bâtir une main-d'œuvre qualifiée en attirant et en maintenant en poste des éducateurs de la petite enfance inscrits de qualité. Elle accroît l'accès à des services de garde d'enfants de grande qualité, assurant ainsi à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie.



Cerner et éliminer les obstacles qui empêchent les familles d'avoir accès aux places subventionnées.

En supprimant ces obstacles empêchant l'accès aux places subventionnées, on s'assure que les familles peuvent assumer les frais de garde dont elles ont besoin. Les services de garde sont ainsi plus accessibles; ce qui permet à chaque enfant de recevoir le soutien dont il a besoin pour croître et se développer.

Accès :

L'élimination de ces obstacles fait en sorte que toutes les familles peuvent facilement accéder aux places subventionnées, assurant un accès juste et équitable aux services pour tous.

Données et rapports :

L'utilisation des données nous aide à repérer les obstacles auxquels les familles sont confrontées, afin que nous puissions apporter des changements améliorant l'accès aux places subventionnées.

Abordabilité :

L'élimination des obstacles financiers rend les services de garde plus abordables pour les familles, leur permettant ainsi d'avoir accès aux services dont elles ont besoin.

Qualité :

L'élimination des obstacles aide les familles à accéder aux places subventionnées, veillant ainsi à ce que les enfants reçoivent les meilleurs services de garde et d'apprentissage.

Inclusion:

La détermination et l'élimination des obstacles font en sorte que toutes les familles, peu importe leur contexte, puissent accéder aux places subventionnées et recevoir des services équitables.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

Cette priorité appuie l'objectif de la Ville de bâtir une collectivité inclusive et dynamique. Elle veille à ce que toutes les familles aient accès à des services de garde d'enfants abordables; ce qui améliore l'éducation, le bien-être et la participation communautaire de tous.



Élaborer un entrepôt de données qui appuiera la détermination des besoins et des tendances ainsi que la planification des services.

Un entrepôt de données permettra de suivre les besoins et les tendances de la collectivité, orientant l'expansion des services à la petite enfance pour répondre à la demande croissante, tout en maintenant la qualité et en assurant l'accès pour tous les enfants.

Accès :

L'entrepôt de données permettra de repérer les régions mal desservies, afin d'étendre les services et d'atteindre un plus grand nombre de familles.

Données et rapports :

Il recueillera des données pour surveiller l'efficacité des services et ajuster la planification à mesure que les besoins évoluent.

Abordabilité :

Les données guideront les décisions en matière de financement, appuyant une croissance durable tout en maintenant les services à un coût abordable.

Qualité :

L'entrepôt de données veille à maintenir des normes élevées de services à mesure que ceux-ci se développent, en ciblant les domaines à améliorer.

Inclusion :

Il aide à cerner les divers besoins des collectivités, en veillant à ce que les services soient inclusifs et adaptés sur le plan culturel.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

L'entrepôt de données appuie l'engagement de Cornwall envers l'innovation et la prise de décisions éclairées, orientant la croissance durable des services pour répondre aux besoins d'une population en évolution.



Assurer un engagement continu avec tous les partenaires communautaires pertinents pour veiller à ce que les familles et les enfants reçoivent tout le soutien nécessaire à leur réussite. (Aucune porte n'est la mauvaise.)

L'établissement de partenariats solides avec les groupes communautaires contribue à améliorer l'accès, les services de soutien et la situation pour toutes les familles, en particulier celles qui sont dans le besoin.

Accès :

Les partenariats élargissent l'accès aux services à la petite enfance pour toutes les familles.

Données et rapports :

Les données permettent d'améliorer les services et de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins de la collectivité.

Abordabilité :

La collaboration permet d'offrir des programmes gratuits ou peu coûteux aux familles dans le besoin.

Qualité :

Le partenariat avec des organisations de confiance assure des services de garde et d'apprentissage de grande qualité pour les enfants.

Inclusion :

La collaboration permet de créer des services qui répondent aux divers besoins des familles.

Harmonisation avec le plan stratégique de la Ville de Cornwall

La mobilisation des partenaires communautaires appuie l'objectif de Cornwall de bâtir une collectivité solide et inclusive et d'améliorer les services de garde pour toutes les familles.

Ces priorités sont le résultat d'une analyse approfondie des profils de nos collectivités et des réalités des familles ayant besoin de services de garde d'enfants ou de services à la petite enfance.

Le présent plan fournit des précisions sur les éléments suivants inclus dans notre analyse :

- profil communautaire pour chacune de nos collectivités;
- aperçu du système de subvention des frais de garde d'enfants;
- aperçu des programmes de soutien à l'enfance et à la famille ON y va;
- aperçu du processus de consultation communautaire, y compris les résultats du sondage;
- données locales et caractéristiques géographiques indiquant les réalités auxquelles les familles sont confrontées lorsqu'elles accèdent aux programmes et services.

Services sociaux

Les Services sociaux de la Ville de Cornwall s'engagent à offrir des services de grande qualité, axés sur la personne, aux résidents de Cornwall et des Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Ces services sont structurés autour de trois principaux secteurs de services : Ontario au travail, Services à l'enfance et Services de logement.

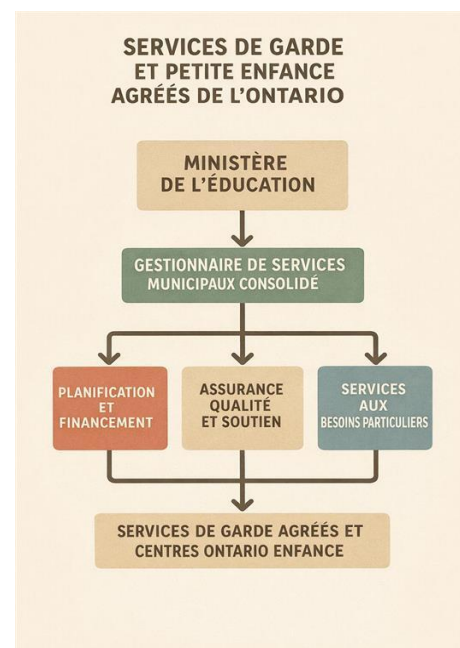
- Le programme **Ontario au travail** offre une aide financière et un soutien à l'emploi aux personnes et aux familles ayant des besoins financiers temporaires, afin de les aider à devenir autonomes.
- Les **Services à l'enfance** assurent l'accès à des programmes d'apprentissage et de garde de jeunes enfants inclusifs et de grande qualité dans l'ensemble de la région. Cela comprend la surveillance des services de garde agréés, l'administration des subventions pour frais de garde, le soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux et la coordination des centres pour l'enfant et la famille ON y va.
- Les **Services de logement** soutiennent les personnes à revenu faible ou moyen, les aînés et les personnes ayant des besoins spéciaux en leur donnant accès à divers programmes de logement. Il s'agit notamment de logements à loyer indexé sur le revenu, d'initiatives de supplément au loyer, de l'Allocation Canada-Ontario pour logement (ACOL) et de mesures de soutien à la stabilité du logement, comme les programmes Rénovations Ontario et THRIVE.

Ensemble, nos divisions collaborent pour répondre aux besoins diversifiés et en constante évolution des personnes et des familles dans nos collectivités. L'intégration des services sociaux constitue la vision à long terme de la province, visant à assurer que tous les résidents à faible revenu (et pas seulement ceux qui reçoivent une aide sociale) peuvent accéder au soutien d'un gestionnaire de cas et à une gamme de services sociaux locaux.

Rôle du gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR)

La Ville de Cornwall assume plusieurs responsabilités à titre de gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) désigné du ministère de l'Éducation :

- planification du système de services, y compris la détermination et la correction des lacunes en matière de services;
- gestion d'un système coordonné, réactif et de grande qualité de services agréés de garde d'enfants et à la petite enfance, grâce à une prise de décisions fondées sur des données probantes;
- participation à des initiatives en matière de données pour appuyer la prise de décisions, notamment :
 - l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE);
 - analyses statistiques communautaires;
- tenue à jour des ententes de service avec les exploitants de services de garde agréés et de programmes ON y va, ainsi que l'exploitation directe de services de garde en milieu familial;
 - soutien à des projets d'expansion visant à accroître l'accessibilité pour les familles lorsqu'un besoin est déterminé;
- gestion des divers volets de financement et des programmes connexes pour appuyer le système, notamment :
 - financement fondé sur les coûts du SPAGJE;
 - financement des priorités locales;
 - subvention d'augmentation salariale;
 - rémunération de la main-d'œuvre;
 - apprentissage professionnel;
 - flexibilité du financement;
 - fonds de fonctionnement général;
 - équité salariale;
 - renforcement des capacités;
 - ressources pour les besoins particuliers;
 - places subventionnées;
 - financement d'infrastructures;
 - subventions de démarrage;
 - financement d'infrastructures d'AGJE;
 - financement de programmes ON y va
 - soutien aux exploitants de services de garde agréés au moyen d'initiatives d'assurance de la qualité;
- exploitation directe de services de ressources pour les besoins particuliers;
- maintien des partenariats communautaires et collaboration avec les partenaires communautaires concernés notamment comme suit :
 - présidence de la Table de planification de la petite enfance pour Stormont, Dundas et Glengarry;
 - participation aux comités pertinents présidés par les partenaires communautaires.



Nos collectivités

Plusieurs facteurs propres à nos collectivités ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de ce plan et demeureront tout aussi importants lors de sa mise en œuvre. Ces considérations reflètent les caractéristiques et les besoins uniques des familles que nous servons.

Population francophone

Notre municipalité compte une importante population francophone, en partie en raison de notre proximité avec la région d'Ottawa-Gatineau et la frontière du Québec. Une vaste gamme de services en français est offerte localement, y compris par les conseils scolaires publics et catholiques de langue française, les services de garde d'enfants et les programmes ON y va en français, ainsi que les services de santé fournis par le Centre de santé communautaire de l'Estrie.

De plus, de nombreux organismes offrant des services aux familles ayant de jeunes enfants fonctionnent dans les deux langues officielles; ce qui assure l'accès aux services dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Conformément au mandat du ministère de l'Éducation, la Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall se conforme à la *Loi sur les services en français* (L.R.O. 1990, chap. F.32) et son Règlement 284/11 connexe. Les familles qui accèdent à nos services peuvent le faire dans la langue officielle de leur choix.

À l'intérieur de notre zone de service, les régions suivantes sont désignées par la province comme ayant une population francophone importante :

- Comté de Glengarry;
- Comté de Stormont;
- Ville de Winchester (dans le comté de Dundas).

Afin d'appuyer l'accès continu et l'équité, la Division des services à l'enfance présente un plan des services en français au ministère de l'Éducation tous les trois ans.

Population autochtone

La Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall entretient une relation continue avec les collectivités autochtones locales. Malgré le maintien d'un fonctionnement indépendant pour chaque groupe, nous accordons une grande valeur aux occasions d'échanger, de partager des ressources et d'apprendre les uns des autres.

Nous offrons régulièrement des places aux tables locales de planification et ainsi que des invitations à participer à des occasions de perfectionnement professionnel. Notre objectif est de continuer à favoriser des relations respectueuses et réciproques qui appuient l'inclusion de perspectives culturellement pertinentes dans les programmes pour la petite enfance.

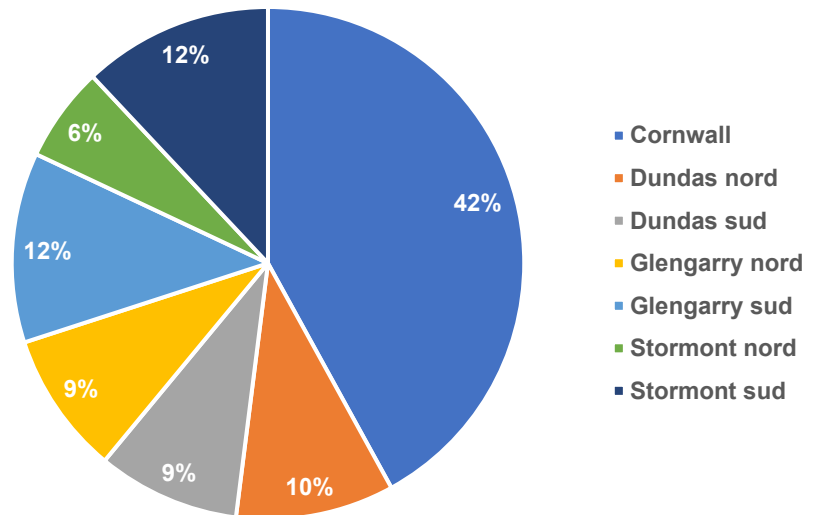
Collectivités rurales

La prestation de services dans les régions rurales présente des défis particuliers. Les familles doivent souvent parcourir de plus longues distances et se heurtent à des obstacles liés au

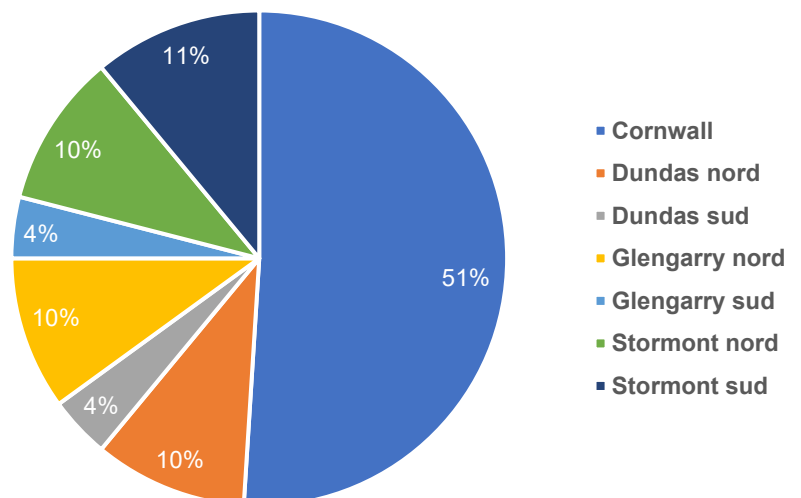
transport qui peuvent limiter leur accès aux programmes et aux services. À titre de gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), nous nous engageons à collaborer avec les fournisseurs de services et les partenaires communautaires afin d'améliorer l'accès pour les enfants et les familles des collectivités rurales.

Les Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry forment une région de l'est de l'Ontario qui compte sept subdivisions de recensement. Selon le recensement de 2021, la population combinée de Cornwall et des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry s'élève à 114 637 habitants.

Ce graphique présente la répartition de la population par subdivision.



Ce graphique présente la répartition des places en garderie agréée par sous-division.



Enfants ayant des besoins spéciaux

Chaque enfant et chaque famille est unique et devrait avoir accès à des mesures de soutien tenant compte de leur situation particulière. Nos programmes visent à être inclusifs, réceptifs et conçus pour favoriser la croissance, l'apprentissage et les liens sociaux.

La Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall préconise une approche « sans fausse route », selon laquelle les services travaillent en étroite collaboration pour veiller à ce que les familles aient accès au soutien dont elles ont besoin, au moment et à l'endroit où elles en ont besoin. Une solide collaboration entre les organismes et des aiguillages rapides sont essentiels. Nous recueillons continuellement des commentaires sur notre modèle de service actuel afin de nous assurer qu'il soutient efficacement le personnel des services de garde à répondre aux besoins des familles.

Familles à faible revenu

Plusieurs secteurs de notre municipalité enregistrent des taux plus élevés de faible revenu; ce qui peut constituer un obstacle à l'accès aux programmes pour la petite enfance et aux services de garde. La Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall demeure déterminée à veiller à ce que les services soient accessibles et abordables pour toutes les familles, peu importe leur situation financière.

Le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) a eu un impact positif significatif sur l'abordabilité. Depuis 2025, les frais de garde pour les enfants de 0 à 6 ans sont plafonnés à un maximum de 22 \$ par jour; ce qui réduit substantiellement le coût des services pour de nombreuses familles de notre région.

Nous continuons d'offrir une aide financière à toutes les familles admissibles, selon le calculateur de barème de revenu du ministère. Nous continuons également de préconiser la mise à jour de ce barème afin qu'il tienne compte des réalités financières actuelles, dans le but d'élargir l'accès aux subventions pour frais de garde pour un plus grand nombre de familles.

Les fiches d'information communautaires suivantes présentent certaines des statistiques clés des sept cantons. Les données démographiques sur la main-d'œuvre et sur le revenu proviennent du plus récent recensement canadien (2021), sauf indication contraire.

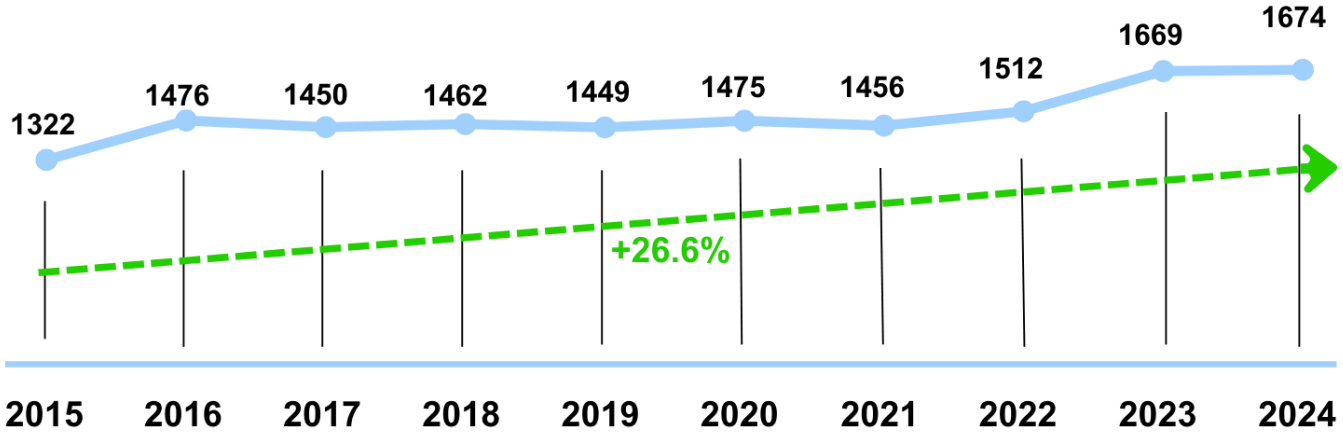
Ville de Cornwall

www.Cornwall.ca

Population: 47 845 (46 589 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: 2,335 (2,485 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: 2,595 (2,490 en 2016)

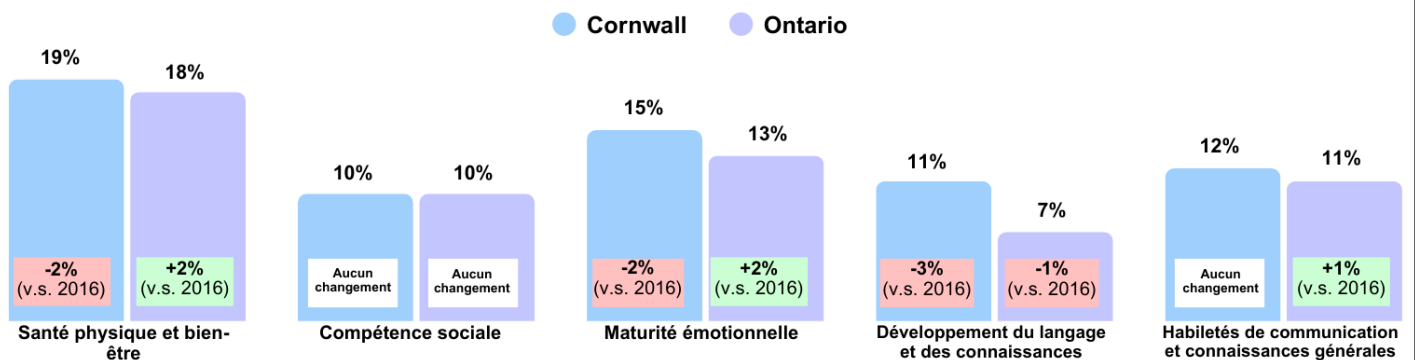
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| 2 | 18 | 1 | 22 | 566 (34% des places) | 1,108 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|--------------------------------|---------------------------------|------------------------|--|--------------------------------|------------------------------|
| Population francophone | 9,110 19.4% de la population | -14.1% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 95,000\$ Ontario: 121,000\$ | +23% (73,088\$ en 2016) |
| Population autochtone | 2,610 5.8% de la population | +27.59% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 53,600\$ Ontario: 67,500\$ | +41.7% (37,824\$ en 2016) |
| Familles biparentales | 4,140 31.6% des familles | -3.1% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 50.3% Ontario: 67.8% | 46.8% (en 2016) |
| Familles monoparentales | 3,010 23% des familles | +6.1% (v.s. 2016) | Taux de chômage | 12.4% Ontario: 12.2% | 9.9% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



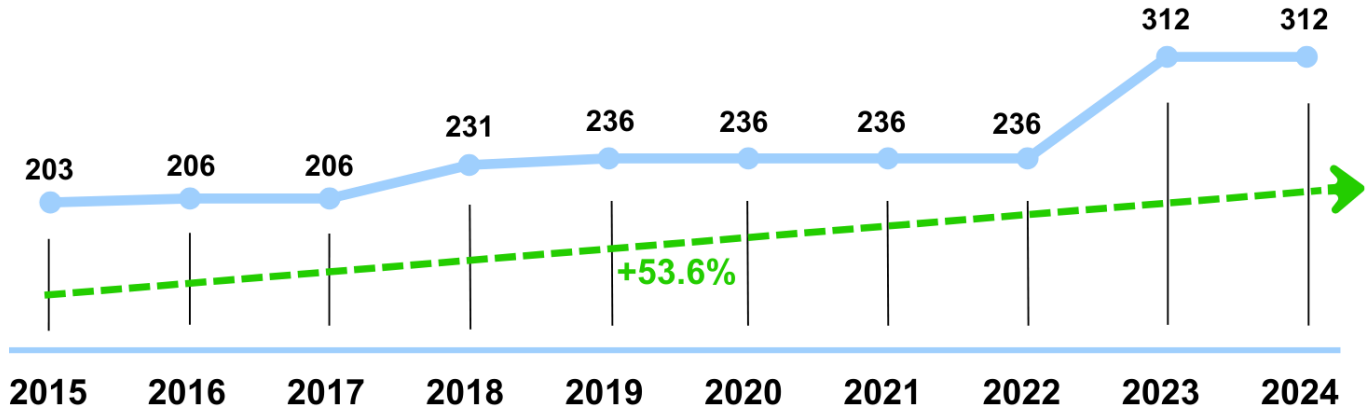
Glengarry Nord

www.NorthGlengarry.ca

Population: 10 144 (10 109 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: 400 (405 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: 480 (495 en 2016)

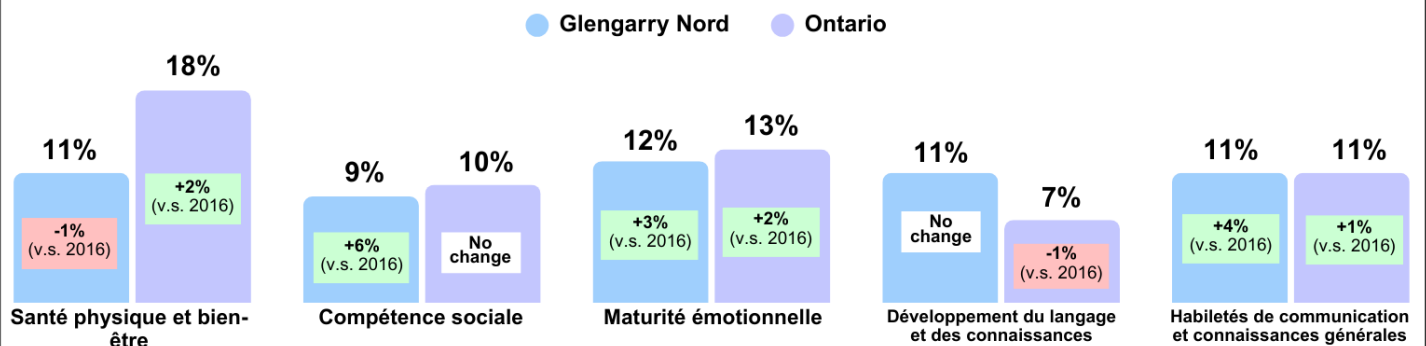
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| 2 | 5 | 1 | 8 | 188 (60% des places) | 124 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 3,480 34.3% de la population | -13.5% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 107,000\$ Ontario: 121,000\$ | +23.3% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 365 3.6% de la population | +180.7% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 55,600\$ Ontario: 67,500\$ | +30.8% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 995 33.6% des familles | -5.6% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 51.3% Ontario: 67.8% | 54.5% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 420 14.1% des familles | +1.2% (v.s. 2016) | Taux de chômage | 7.6% Ontario: 12.2% | +5.5% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



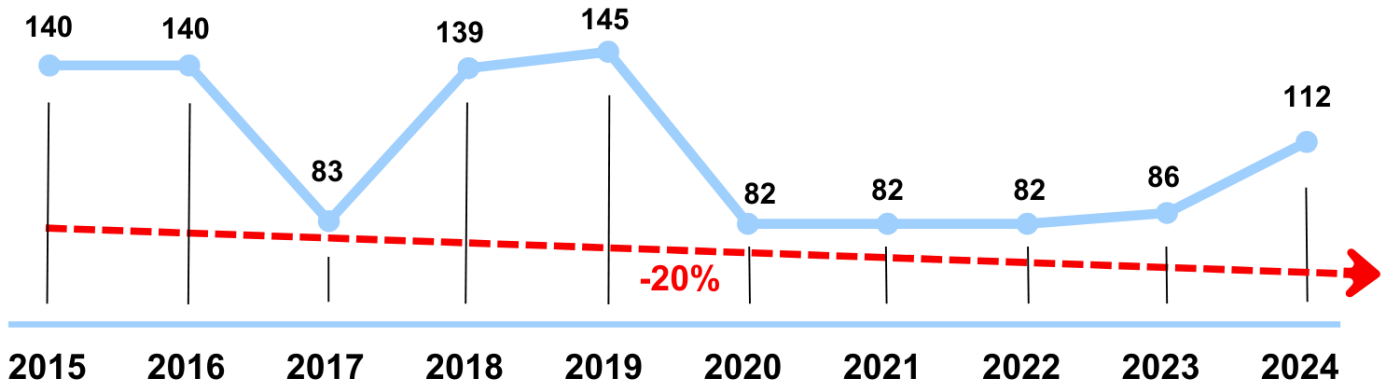
Glengarry Sud

www.SouthGlengarry.com

Population: 13,330 (13,150 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: 610 (515 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: 665 (620 en 2016)

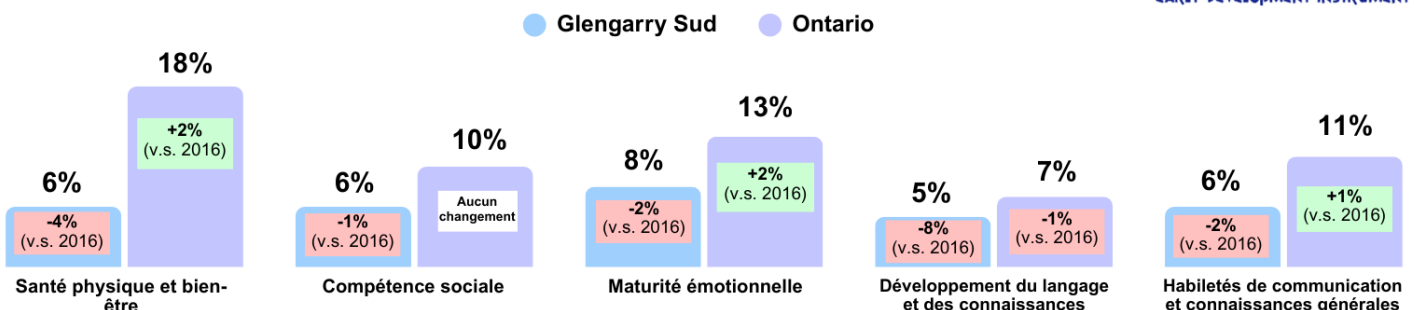
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| 1 | 3 | 1 | 4 | 43 | 0 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Demographics | | | Travail et Éducation | | |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|--|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 3,370 25.2% de la population | -10% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 121,000\$ Ontario: 121,000\$ | +23.3% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 530 3.9% de la population | +76.6% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 66,000\$ Ontario: 67,500\$ | +27.3% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 1,505 36.3% des familles | -0.6% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 64.3% Ontario: 67.8% | 63.1% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 425 10.2% des familles | +8.9% (v.s. 2016) | Taux de chômage | 8.6% Ontario: 12.2% | +48.2% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



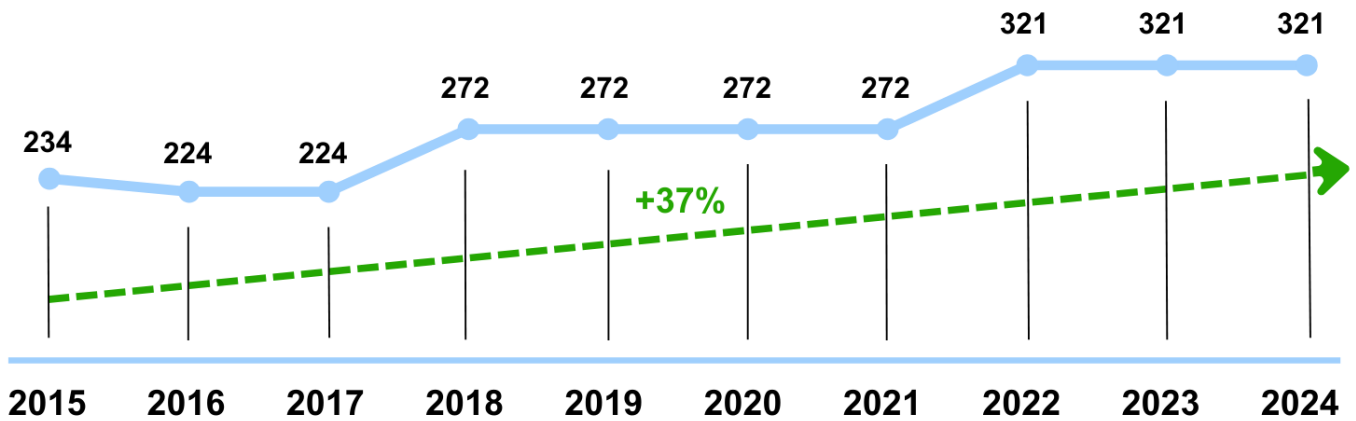
Dundas Nord

www.NorthDundas.com

Population: **11,304** (11,278 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: **615** (660 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: **690** (635 en 2016)

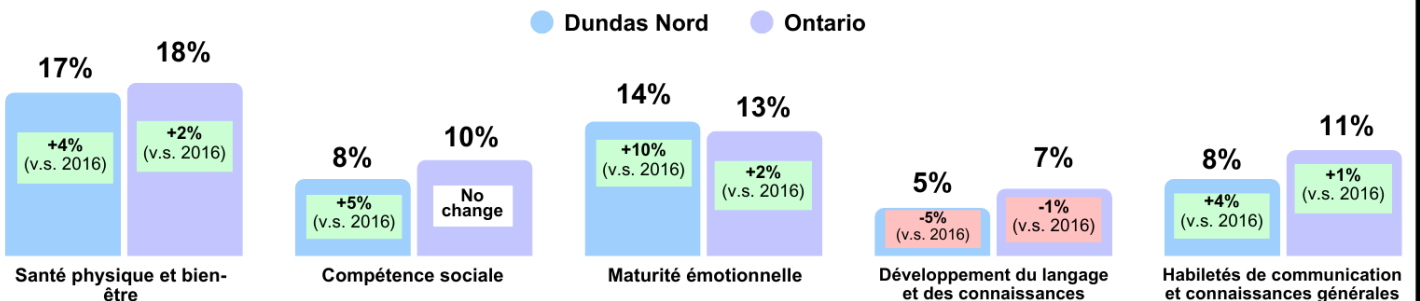
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| 1 | 3 | 1 | 5 | 272 | 305 |

Nombre total de places en services de garde agréés



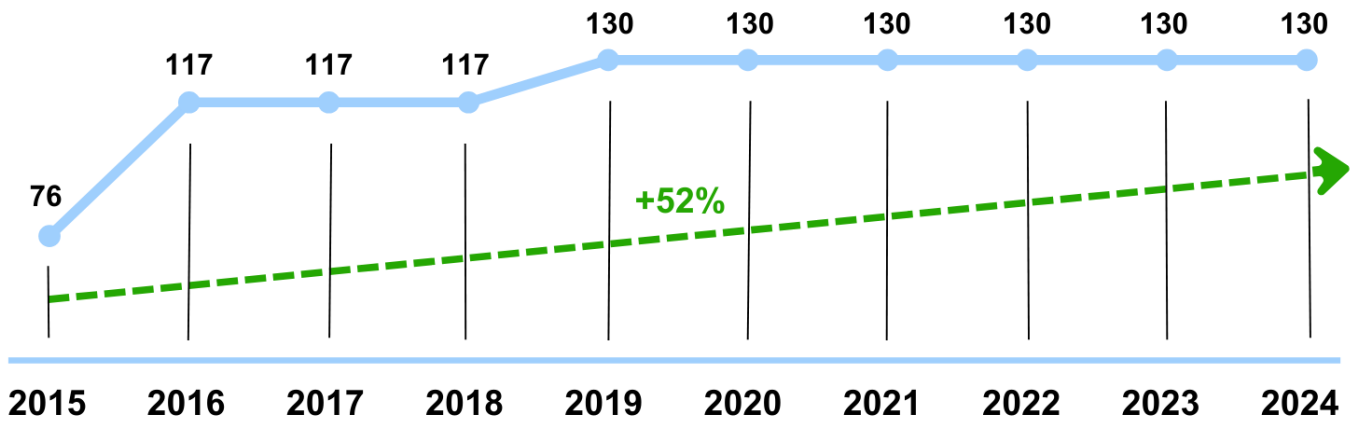
| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 835 7.3% de la population | +2.4% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 114,000\$ Ontario: 121,000\$ | +20.2% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 340 3% de la population | +33.3% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 66,500\$ Ontario: 67,500\$ | +27.9% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 1,325 39.4% des familles | -2.9% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 61.2% Ontario: 67.8% | 59% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 440 13.1% des familles | Aucun changement (v.s. 2016) | Taux de chômage | 7% Ontario: 12.2% | +1% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



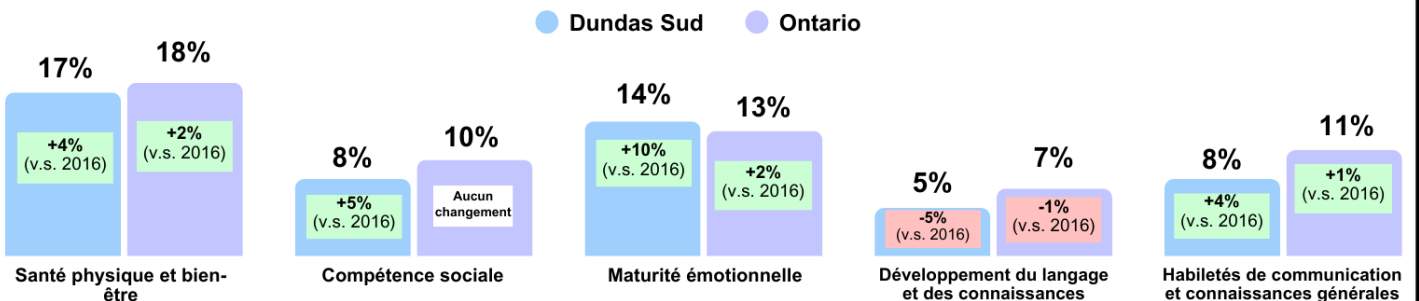
| Dundas Sud www.NorthDundas.com | | Population: 11,044 (10,852 en 2016) Population âgée de 0 à 4 ans: 470 (525 en 2016) Population âgée de 5 à 9 ans: 570 (590 en 2016) | | | |
|--|-----------------------------------|--|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
| 2 | 2 | 1 | 4 | 102 | 87 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 455 4.1% de la population | -5.3% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 108,000\$ Ontario: 121,000\$ | +23.6% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 300 2.7% de la population | +13.2% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 62,000\$ Ontario: 67,500\$ | +28.7% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 1,125 33% des familles | -3.0% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 54.9% Ontario: 67.8% | 51.3% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 455 13.3% des familles | Aucun changement (v.s. 2016) | Taux de chômage | 10.1% Ontario: 12.2% | +50.7% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



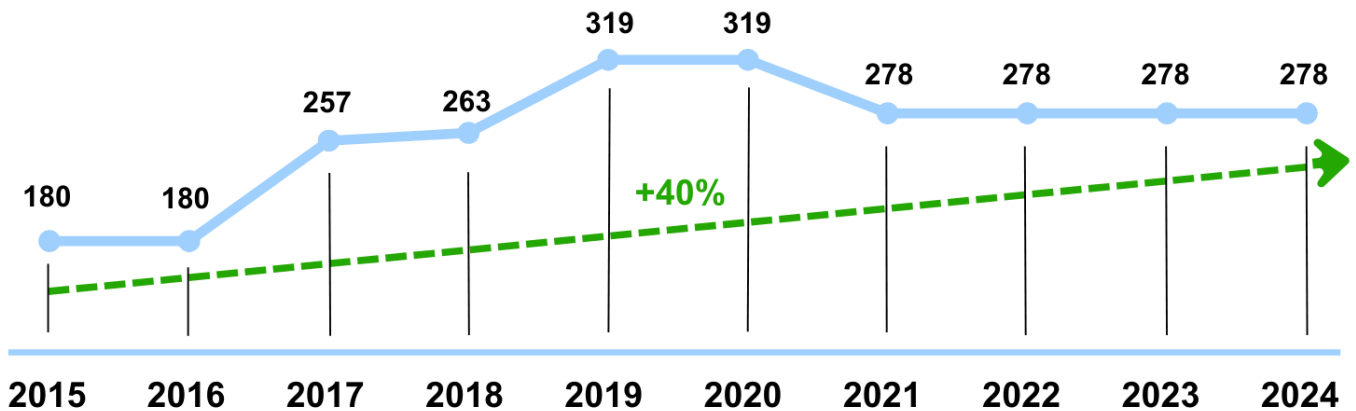
Stormont Nord

www.NorthStormont.ca

Population: 7 400 (6 873 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: 510 (420 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: 475 (405 en 2016)

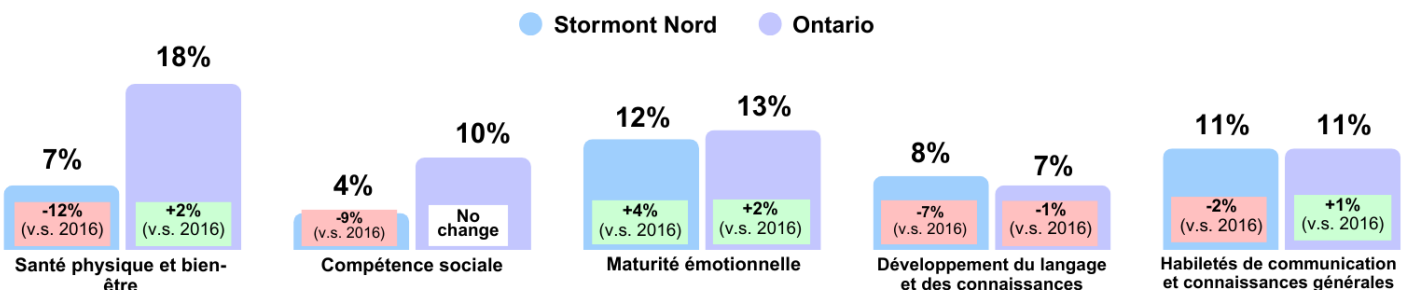
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Lise d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|----------------|
| 2 | 4 | 1 | 5 | 207 (74% des places) | 71 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|-------------------------|--------------------------------|----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 1875 25.3% de la population | +2.7% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 112,000\$ Ontario: 121,000\$ | +18.8% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 340 4.5% de la population | +106% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 63,200\$ Ontario: 67,500\$ | +22.3% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 935 42.4% des familles | +1% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 60.3% Ontario: 67.8% | 59.4% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 270 3.6% des familles | +35% (v.s. 2016) | Taux de chômage | 5.9% Ontario: 12.2% | \$20.60 (en 2023) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



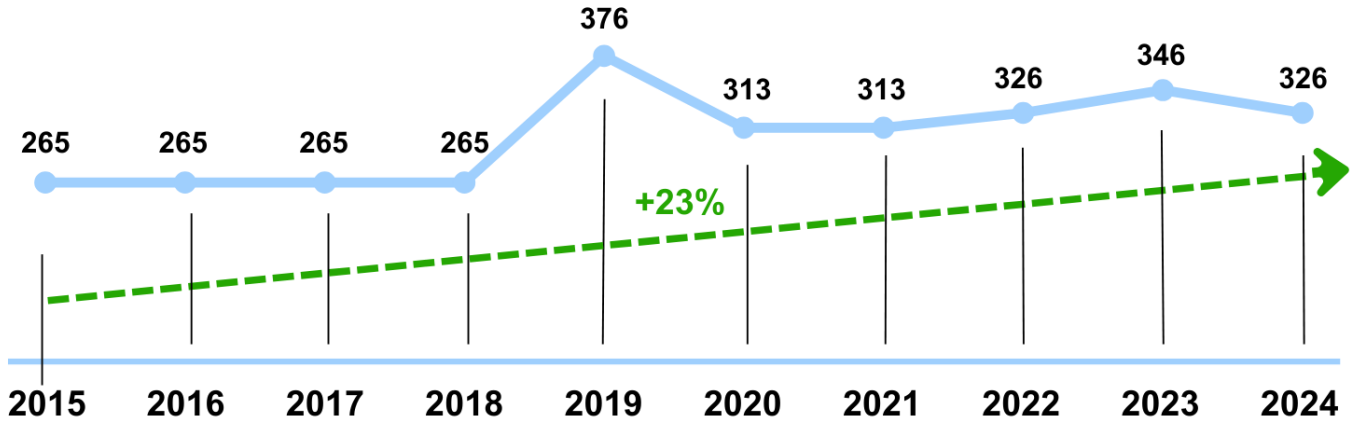
Stormont Sud

www.SouthStormont.ca

Population: 13,570 (13,110 en 2016)
 Population âgée de 0 à 4 ans: 630 (595 en 2016)
 Population âgée de 5 à 9 ans: 710 (765 en 2016)

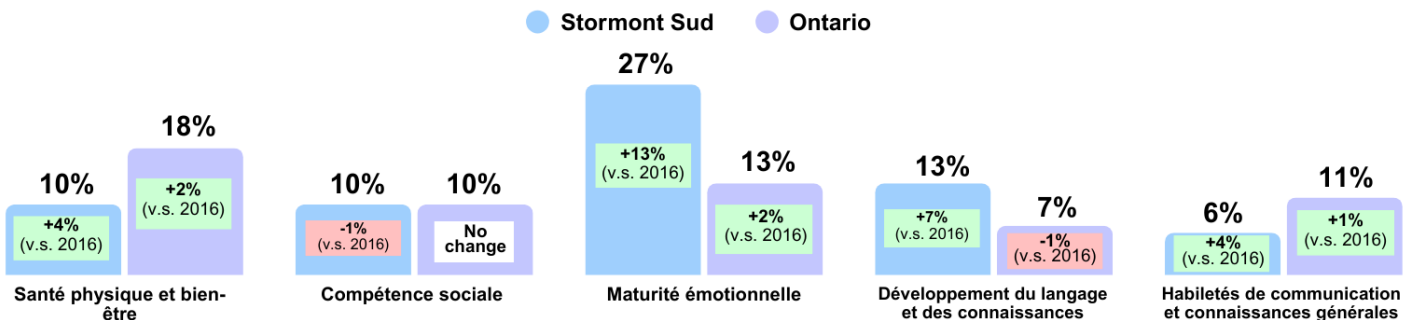
| Nombre de centres ON y va | Centres de garde d'enfants agréés | Agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées | Écoles élémentaires | Nombre de places francophones | Liste d'attente |
|---------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| 1 | 4 | 1 | 5 | 121 (37% des places) | 205 |

Nombre total de places en services de garde agréés



| Données démographiques | | | Travail et Éducation | | |
|-------------------------|--------------------------------|----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| Population francophone | 1925 14.1% de la population | -2.2% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques biparentales | 121,000\$ Ontario: 121,000\$ | +23.8% (v.s. 2016) |
| Population autochtone | 460 3.3% de la population | -3.1% (v.s. 2016) | Revenu médian après impôt des familles économiques monoparentales | 69,000\$ Ontario: 67,500\$ | +41.4% (v.s. 2016) |
| Familles biparentales | 1,610 37.6% des familles | -1.8% (v.s. 2016) | % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire | 63.9% Ontario: 67.8% | 61.1% (v.s. 2016) |
| Familles monoparentales | 485 11.3% des familles | +7.7% (v.s. 2016) | Taux de chômage | 6.8% Ontario: 12.2% | -4.2% (en 2016) |

Vulnérabilité selon les domaines de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance



Accessibilité et abordabilité

L'accès à des programmes abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité soutient non seulement les parents et aidants dans leur capacité de travailler ou d'étudier, mais appuie également l'économie locale. Comme l'indique la vidéo suivante, l'accès à des services de garde agréés accroît le pouvoir d'achat des familles et soutient la prochaine génération de citoyens. Voici un lien vers la vidéo : [Infrastructure économique d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité \(en anglais\)](#)

L'accès à des services de garde de qualité et abordables soutient l'économie locale en favorisant :

- une plus grande participation à la population active;
- une création accrue d'emplois;
- une augmentation de la productivité des travailleurs;
- une hausse de l'activité économique;
- un meilleur départ dans la vie pour les enfants, les aidant ainsi à devenir des citoyens productifs.

Selon des études, chaque dollar investi dans les services de garde génère des retombées économiques immédiates de 2 \$ à 3 \$, et des retombées à long terme de 6 \$ à 7 \$. Les avantages à long terme des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants peuvent se résumer comme suit :

Les enfants qui participent régulièrement à des programmes d'éducation à la petite enfance :

ont un plus
haut taux de
diplomation,

ont de
meilleures
notes et
habitudes
de travail,

ont soif
d'apprendre,

développent
de plus grandes
aptitudes
sociales,

acquièrent
de plus grandes
habiletés en
lecture et en
mathématiques,

prennent de
meilleures
décisions.



Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (SPAGJE)

Le 27 mars 2022, les gouvernements fédéral et provincial ont signé l'Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (SPAGJE), visant à rendre les services de garde plus abordables pour les familles. Le nouveau système SPAGJE permet de réduire les coûts des services de garde d'enfants et d'améliorer l'accès, la qualité et l'inclusion dans l'ensemble du secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario.

Afin d'appuyer la vision de l'Ontario en matière de garde d'enfants, le programme du SPAGJE offre les avantages suivants aux familles et au personnel des services de garde :

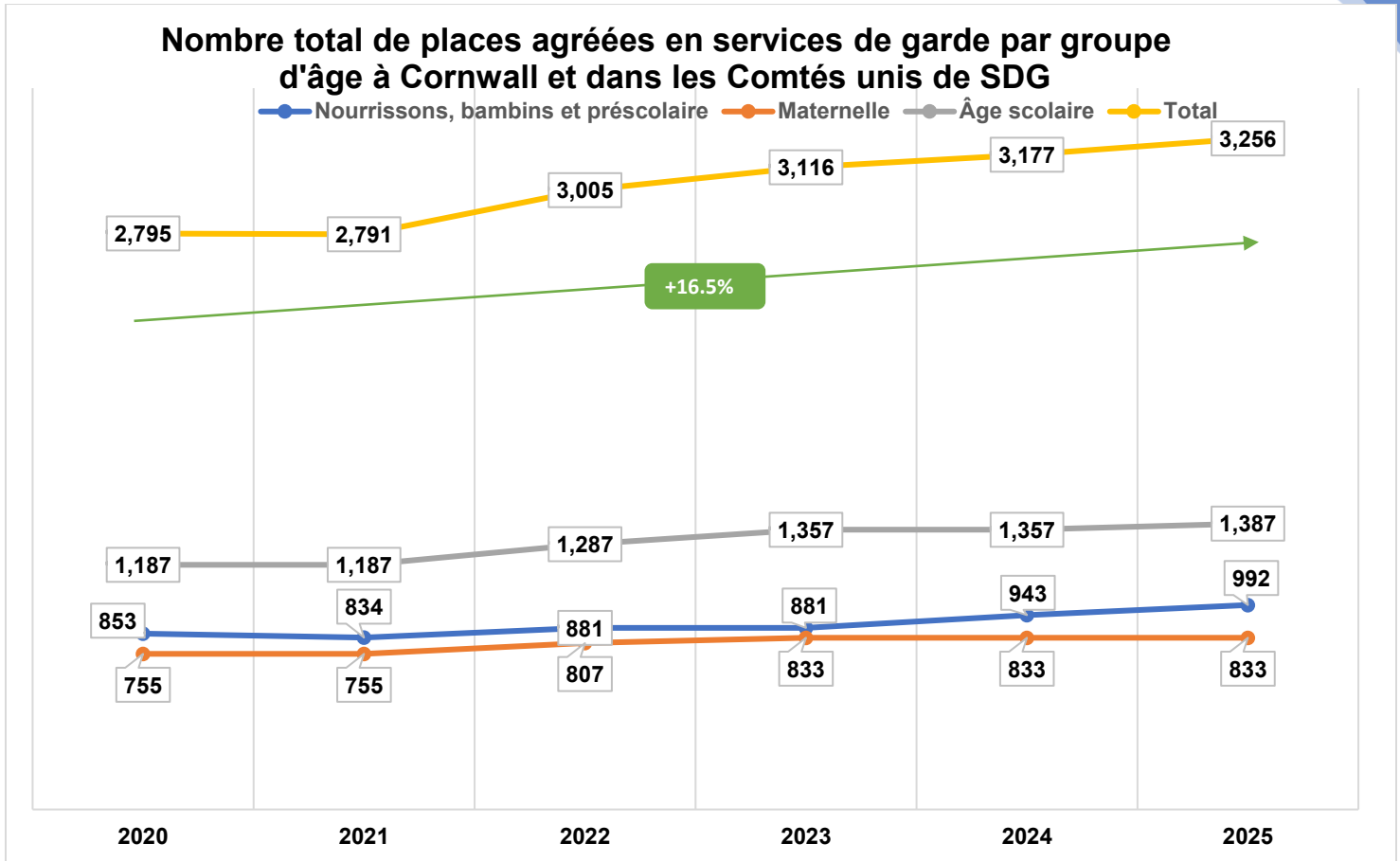
- Les familles ayant recours à des services de garde participants ont vu les frais de garde d'enfants de moins de six ans diminuer significativement. À compter du 1^{er} janvier 2025, les frais de base des services de garde d'enfants pour les familles ayant des enfants admissibles inscrits à un programme du SPAGJE ont été plafonnés à 22 \$ par jour.
- Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) gagnant un faible revenu et travaillant dans un programme participant reçoivent maintenant un salaire horaire minimum de 24,86 \$.
 - En 2026, ce salaire horaire minimum pour les EPEI passera à 25,86 \$.

Il convient de noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les titulaires de permis qui ne participent pas au SPAGJE ne doivent plus recevoir directement de financement de leur GSMR auquel ils pouvaient auparavant avoir accès (p. ex., augmentations salariales, fonctionnement général), et peuvent continuer de fixer leurs propres barèmes salariaux ainsi que les contributions parentales.

Pour favoriser un accès accru à des services de garde agréés abordables, les Services à l'enfance ont élaboré un plan local de croissance dirigée. Les exploitants de services de garde qui souhaitent créer de nouvelles places dans le cadre du SPAGJE doivent respecter les exigences énoncées dans ce plan. Il convient de souligner que le ministère de l'Éducation a attribué à la Ville des cibles de croissance qui, en fin de compte, limitent notre capacité d'augmenter les places relevant du SPAGJE au-delà de cette allocation. Le plan comprend des renseignements sur le financement des infrastructures que les exploitants de projets d'agrandissement approuvés peuvent demander pour soutenir les coûts associés à la création des nouvelles places.

Ce plan de croissance dirigé est accessible au public sur le site Web de la Ville : [Plan de croissance dirigée pour les services de garde d'enfants 2022-2026](#)

Comme le présente le tableau ci-dessous, les Services à l'enfance continuent d'appuyer l'augmentation des places en garderie agréée dans notre région. Depuis 2020, on observe une augmentation de 16,5 % du nombre total de places disponibles en garderie agréée. Plus précisément, on note une augmentation de 13,5 % du nombre de places dans le cadre du SPAGJE (places destinées aux enfants âgés de 0 à 5 ans).



Principales considérations relatives aux places en garderie dans notre région :

- La Ville de Cornwall compte actuellement une garderie agréée qui offre des services 24 heures sur 24.
- 34 % de toutes les places en garderie agréées sont offertes en français et exploitées par des organismes francophones.
- Ces chiffres ne comprennent pas les places en garderie offertes par l'entremise de la Licensed Home Child Care Agency, qui compte jusqu'à 10 foyers actifs à tout moment.
- Notre région connaît une pénurie d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI).

Malgré les progrès réalisés pour augmenter le nombre de places en garderie agréée, notre région demeure un désert en matière de services de garde. Cela signifie que moins d'un enfant sur trois (qui n'a pas encore l'âge de fréquenter la maternelle) a accès à des services de garde agréés. Les Services à l'enfance demeurent déterminés à soutenir la croissance des services de la garde d'enfants et, ainsi, à en améliorer l'accessibilité à Cornwall et dans l'ensemble des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.

Places subventionnées

Le programme de places subventionnées offre un soutien financier aux familles admissibles pour les aider à payer les frais de garde d'enfants agréés pour les enfants âgés de 12 ans et moins. Ce service essentiel permet aux familles de participer au marché du travail ou de poursuivre des études et de la formation, tout en veillant à ce que leurs enfants aient accès à des services de garde sécuritaires et de qualité.

Pour être admissibles aux places subventionnées, les parents ou tuteurs doivent travailler, fréquenter un établissement d'enseignement ou suivre une formation, ou recevoir des prestations du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) tout en participant à une activité approuvée. Une subvention peut également être accordée si le parent/tuteur ou l'enfant présente un besoin spécial ou social reconnu. Le montant de la subvention est déterminé au moyen d'une évaluation du revenu exigée par le ministère et effectuée au moyen du Système ontarien de gestion des services de garde d'enfants (OCCMS); les heures de garde admissibles sont établies en fonction de l'horaire de travail ou d'études du parent. Les familles doivent fournir les documents exigés selon les lignes directrices du ministère, et les paiements sont effectués directement aux fournisseurs de services de garde agréés au nom des familles admissibles.

Exigences d'admissibilité aux places subventionnées et contribution parentale :

Source of data: Ministry of Education

| Category | Eligibility Requirements | Parent Fee After Fee Subsidy |
|---|---|------------------------------|
| Full fee subsidy | <ul style="list-style-type: none"> Parent or guardian receives payment under the Ontario Disability Support Program or Ontario Works; or Annual household income of \$20,000 or less. | \$0 |
| Partial fee subsidy (as of January 1, 2025) | <ul style="list-style-type: none"> Amount of fee subsidy is based on an income test. With a maximum parent fee of \$22 per day, annual household income of less than \$70,000² may be eligible for a reduced parent fee. | Less than \$22 per day |
| Partial fee subsidy (expected by March 31, 2026) | <ul style="list-style-type: none"> Amount of fee subsidy is based on an income test. With a maximum parent fee of \$12 per day, annual household income of less than \$54,000² may be eligible for a reduced parent fee. | Less than \$12 per day |

1. The fee subsidy is determined based on several factors, including the household's adjusted net income and the number of children in the household.
2. Maximum annual household income eligible for the fee subsidy is estimated based on one child in the household and 261 days of child care in a year (which approximates full-time care on weekdays).

À compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre de la participation de l'Ontario au Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE), le montant de la contribution parentale a été réduit de 50 % pour les familles ayant droit aux places subventionnées pour enfants de moins de 6 ans. Cette réduction significative réduit les dépenses assumées par les familles admissibles.

Pour bénéficier de places subventionnées, les familles doivent choisir un fournisseur de services de garde agréé ayant conclu une entente de service avec le gestionnaire de services municipaux regroupés (GSMR).

Pour favoriser un accès équitable aux places subventionnées pour les résidents, la municipalité peut approuver l'utilisation de services de garde agréés hors du territoire de compétence dans les cas où les services de garde du territoire ne sont pas disponibles, ou à la demande des parents en fonction de leur lieu de travail, du choix d'établissement d'enseignement ou de considérations relatives à la garde légale de l'enfant.

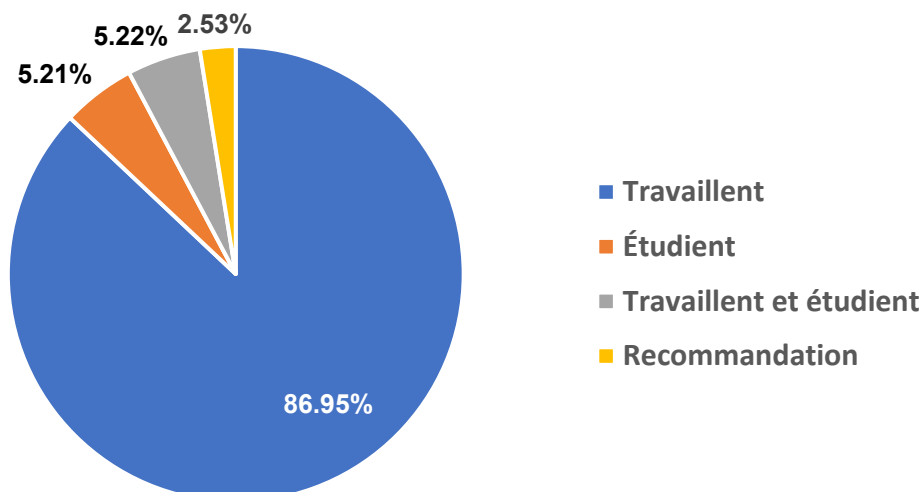
À l'heure actuelle, il n'existe aucune liste d'attente pour les places subventionnées. L'admissibilité des familles est évaluée lorsqu'elles présentent une demande.

Si une liste d'attente devient nécessaire à l'avenir, les familles seront ajoutées selon le principe du premier arrivé, premier servi, conformément à la politique sur la gestion de la liste d'attente relative aux places subventionnées, et l'ordre de priorité sera établi comme suit :

1. bénéficiaires d'Ontario au travail (y compris les participants au PALE) et bénéficiaires du POSPH participant à des activités admissibles;
2. parents seuls qui travaillent ou étudient;
3. familles biparentales dont les parents travaillent ou étudient;
4. enfants ayant des besoins spéciaux dans des familles dont les parents travaillent ou étudient;
5. enfants ayant des besoins sociaux, orientés par un organisme ou un professionnel reconnu;
6. circonstances spéciales à la discrétion du superviseur de division.

D'autres facteurs comme le revenu net, le nombre d'enfants, les heures de garde nécessaires, la disponibilité de places agréées et la date à laquelle la garde est requise seront également pris en compte dans la gestion de la liste d'attente.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des familles bénéficiant des places subventionnées selon le motif du recours aux services de garde. Dans l'ensemble, 93 % des familles bénéficiant des places subventionnées ne sont pas des clients du programme Ontario au travail et travaillent ou étudient.



*Statistiques ponctuelles : Septembre 2

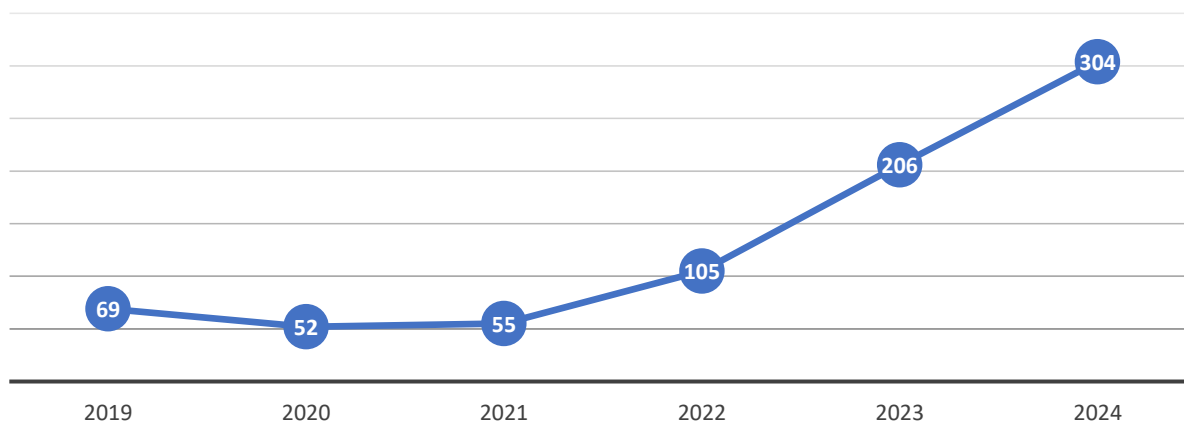
Ressources pour les besoins particuliers

Le financement des ressources pour les besoins particuliers (RBP), fourni par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, appuie l'inclusion significative des enfants ayant des besoins spéciaux dans les services de garde agréés, y compris les services de garde en milieu familial. Ce soutien est offert sans frais supplémentaires aux familles ou aux exploitants de garderies.

À la suite d'un changement dans notre modèle de prestation de services en 2021, la Division des services à l'enfance a commencé à offrir directement le programme de ressources pour les besoins particuliers. Cette transition a élargi notre portée de manière significative, puisque le nombre en compte simple d'enfants accueillis est passé de 55 en 2021 à 304 en 2024, soit une augmentation de 452 %. Le programme continue de renforcer notre engagement envers des milieux d'apprentissage des jeunes enfants inclusifs et de grande qualité qui permettent à chaque enfant de participer pleinement, de grandir et de s'épanouir.

La tendance du nombre en compte simple d'enfants accueillis (2019 à 2024) est la suivante :

Nombre d'enfants uniques servis



L'un des principaux axes du programme est de renforcer la capacité du personnel des services de garde. Grâce au mentorat, à la consultation et au perfectionnement professionnel, les éducateurs et éducatrices sont soutenus afin d'intégrer en toute confiance des pratiques inclusives dans les routines et la programmation quotidiennes. Au fil du temps, cette approche renforce la capacité des milieux d'apprentissage des jeunes enfants à répondre aux besoins de tous les enfants.

Le Programme de ressources pour les besoins particuliers reflète l'engagement du ministère de l'Éducation de l'Ontario à l'égard d'un apprentissage et d'une garde des jeunes enfants inclusifs, tel que cela est décrit dans le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE). Le programme RBP continue d'être reconnu comme une priorité de financement clé.

Services fournis dans le cadre du programme RBP :

- Consultation propre à l'enfant : soutien pour les enfants indiqués comme ayant des besoins supplémentaires (diagnostiqués ou non). Les conseillers en services de garde travaillent en collaboration avec les éducateurs et éducatrices, les familles et les professionnels pour élaborer et maintenir des stratégies personnalisées adaptées aux besoins particuliers de l'enfant.
- Consultation au niveau de la salle ou du programme : soutien inclusif offert aux éducatrices et éducateurs pour renforcer les pratiques dans l'ensemble d'une classe ou d'un programme de garde. Ces consultations ne sont pas liées à un enfant en particulier et n'exigent pas le consentement des parents. L'objectif est d'outiller le personnel afin qu'il puisse répondre aux divers besoins de tous les enfants sous sa responsabilité.
- Financement de soutien accru : ce financement permet aux garderies d'embaucher du personnel supplémentaire au-delà du ratio enfant-personnel réglementaire. Le financement n'est pas destiné à du soutien individuel, mais plutôt à accroître la capacité globale du programme à soutenir efficacement l'inclusion.
- Bibliothèque de ressources : les programmes de garde d'enfants ont accès à du matériel et à de l'équipement spécialisés et adaptés en fonction des besoins cernés. Ces ressources appuient des programmes inclusifs et des mesures d'adaptation personnalisées, au besoin.
- Apprentissage et formation professionnels : des occasions sont offertes au personnel des services de garde afin de renforcer ses connaissances, ses compétences et sa confiance dans le soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux dans des contextes inclusifs.
- Mentorat et encadrement : soutien continu de la part de conseillers en services de garde pour guider et encadrer les éducateurs dans la mise en œuvre de pratiques et de stratégies inclusives au sein de leurs programmes.



Instrument de mesure du développement de la petite enfance

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) a été élaboré afin de créer une méthodologie uniforme permettant d'évaluer le niveau de développement des enfants au cours de leur première année de scolarité. Les résultats sont utilisés par les gestionnaires du système de services et les partenaires communautaires concernés pour repérer les secteurs nécessitant une attention particulière, ainsi que pour planifier et situer des interventions opportunes, comme des programmes destinés à la petite enfance.

Les premières années de la vie d'un enfant sont déterminantes pour sa santé et son bien-être à long terme. L'accès à des programmes et à des services de qualité pertinents pour la petite enfance peut avoir une incidence majeure au cours de ces années formatrices. Les résultats de l'IMDPE contribuent à informer les gestionnaires du système de services des besoins des enfants et des familles vivant dans les collectivités de leur municipalité. En collaboration avec la Table de planification de la petite enfance, la Division des services à l'enfance a examiné les résultats locaux de l'IMDPE et les a utilisés pour orienter la planification du système de services à la petite enfance dans nos collectivités.

Une analyse distincte des résultats de l'IMDPE est effectuée pour les enfants déterminés comme ayant des besoins spéciaux. Ces résultats font l'objet d'une attention particulière au moment de déterminer le soutien aux ressources pour les besoins particuliers requis les services de garde agréés de notre collectivité.

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, liste de vérification de 103 éléments permettant d'évaluer le bien-être des enfants, comporte les cinq domaines suivants et les sous-domaines correspondants.

Les renseignements ci-dessous sont fournis par l'Offord Center; veuillez consulter son site Web pour obtenir de plus amples renseignements : <https://efts.offordcentre.com/wp-content/uploads/2025/08/EDI-interpretation-toolkit-FR-update-August-20-2025.pdf>

| Domaines de l'IMDPE | Sous-domaines de l'IMDPE |
|---|--|
| <p>Santé physique et bien-être</p> <p>Comprend la motricité globale et fine, un niveau d'énergie adéquat, l'autonomie pour répondre à ses propres besoins et les compétences psychosociales quotidiennes.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation physique à la journée scolaire 2. Autonomie fonctionnelle 3. Motricité globale et fine |
| <p>Compétences sociales</p> <p>Comprend la curiosité, l'intérêt pour de nouvelles expériences, la connaissance des comportements acceptables en public et la capacité de contrôler le comportement, respect de l'autorité, la coopération et le respect des règles</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Habilétés sociales globales 2. Sens des responsabilités et respect 3. Approches d'apprentissage 4. Volonté d'explorer de nouvelles choses |
| <p>Maturité affective</p> <p>Comprend la capacité de réfléchir avant d'agir, l'équilibre entre la peur excessive et l'impulsivité, la capacité à gérer ses émotions de manière appropriée à l'âge et les réactions empathiques.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Comportement prosocial et sens de l'entraide 2. Comportement de crainte et d'anxiété 3. Comportement agressif 4. Hyperactivité et inattention |
| <p>Habilétés cognitives et développement du langage</p> <p>Comprend la conscience de la lecture, les habiletés de lecture, d'écriture et de numération adaptées à l'âge, la capacité de comprendre les similitudes et les différences, ainsi que la capacité de réciter des informations de mémoire.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Littératie de base 2. Intérêt pour la littératie, la numération et la mémorisation 3. Aptitudes en littératie au-delà des attentes 4. Concepts de base en numération |
| <p>Connaissances générales et habiletés de communication</p> <p>Comprend la capacité d'exprimer ses besoins et ses désirs de façon appropriée, l'utilisation symbolique du langage, la narration et les connaissances du monde adaptées à l'âge.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication et connaissances générales |

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance est appliqué au cours de la première année de scolarité de l'enfant et est donc rempli par les enseignants de la maternelle des conseils scolaires participants. Il est important de noter que l'IMDPE n'est pas appliqué aux enfants scolarisés à domicile ni à ceux qui fréquentent des écoles privées.

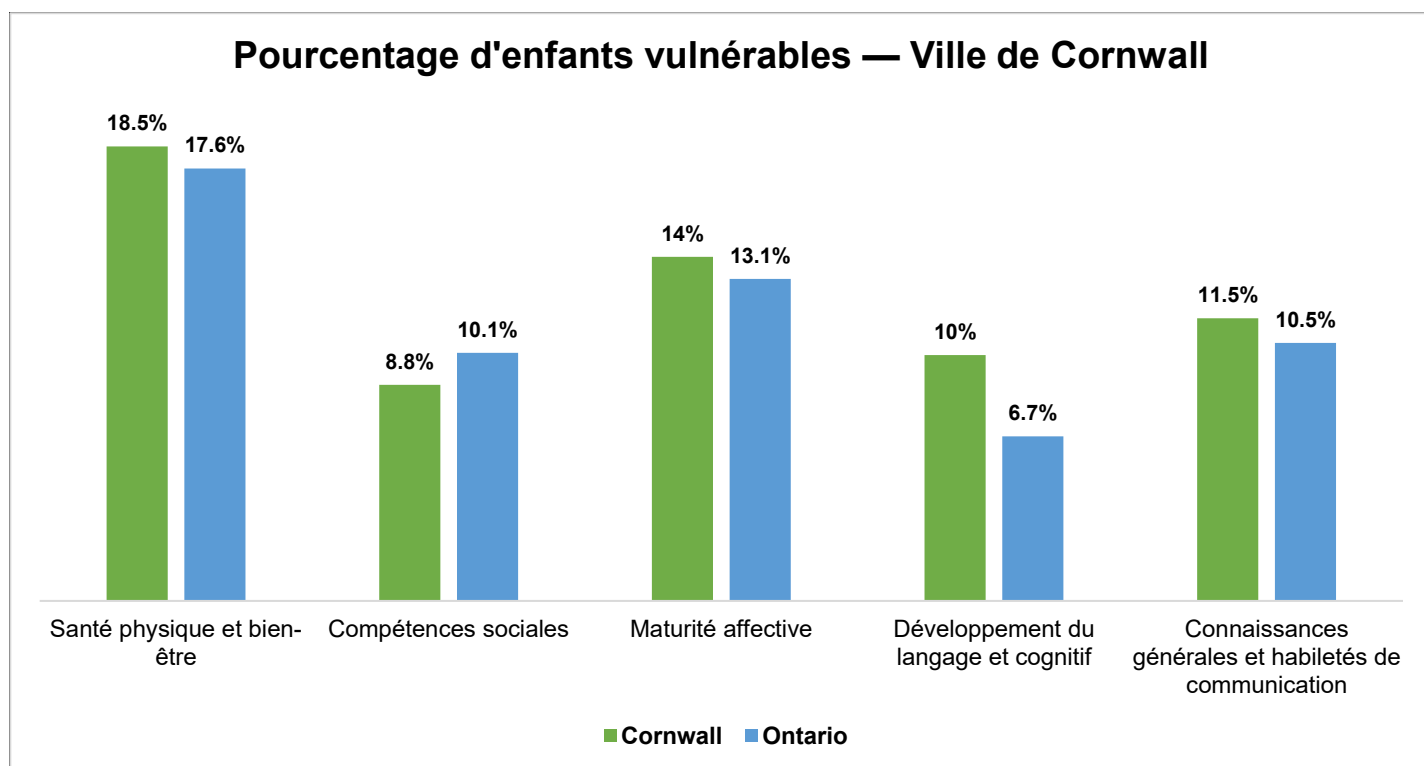
L'IMDPE est mis en œuvre selon des cycles de trois ans :

- Année 1 – Mobilisation des connaissances et planification du cycle suivant
- Année 2 – Collecte des données
- Année 3 – Communication des résultats aux commissions scolaires et aux gestionnaires du système de services afin d'appuyer la collaboration, la planification et la surveillance locales.

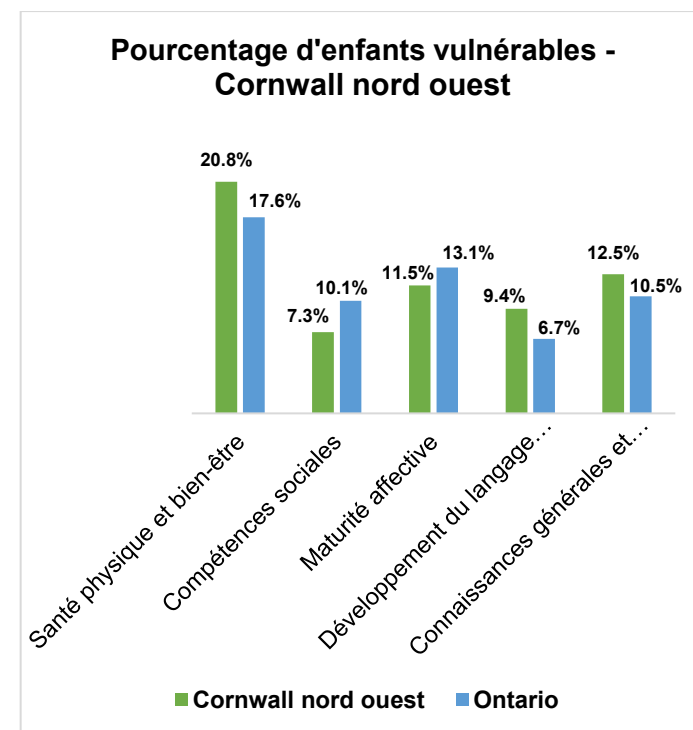
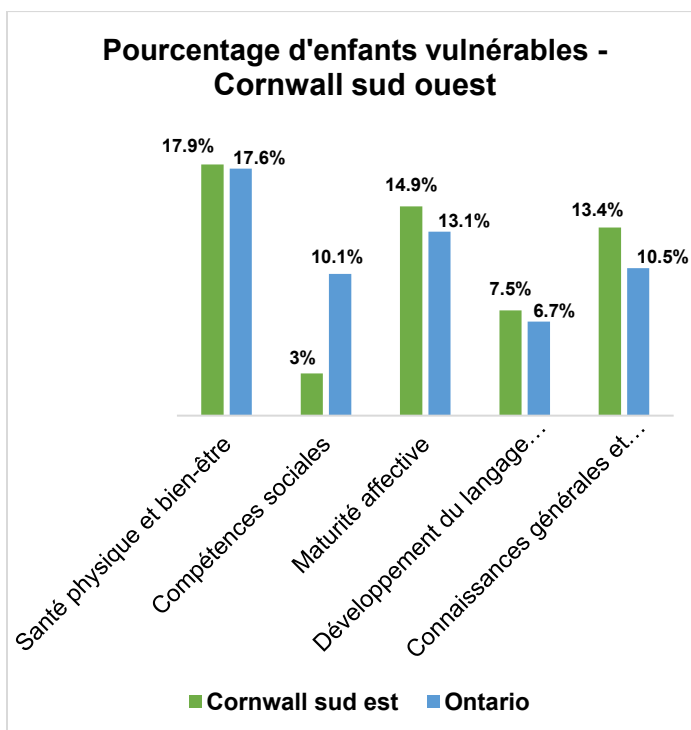
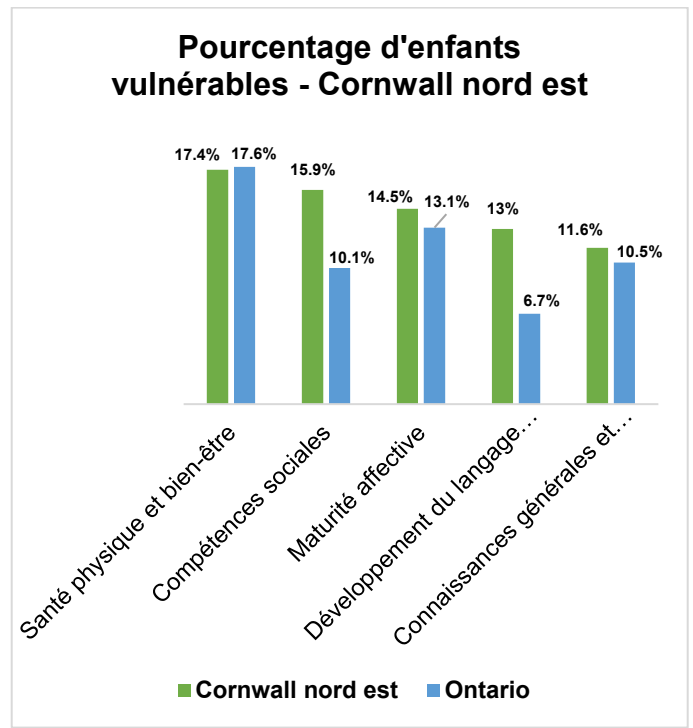
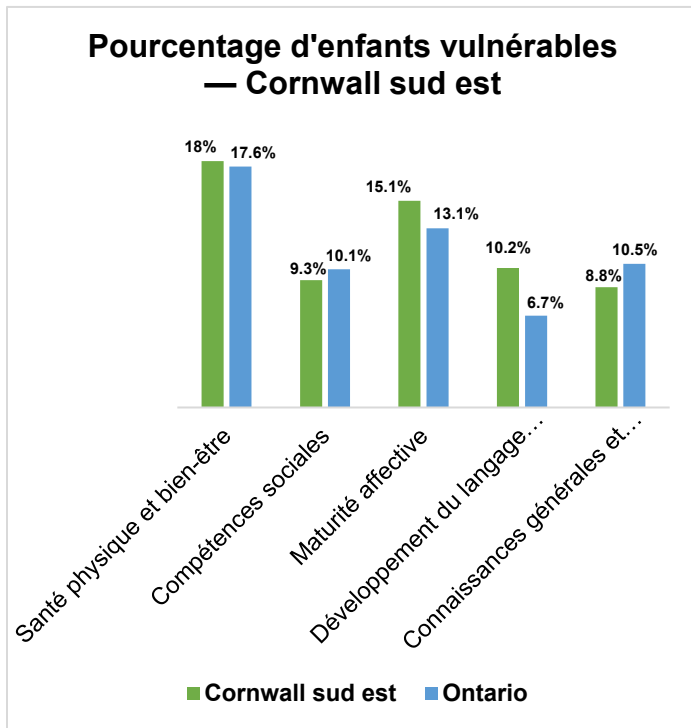
Jusqu'à présent, six cycles ont été achevés; le plus récent s'étant terminé en 2023.

Les scores de l'IMDPE classent les enfants comme étant « vulnérables », « à risque » ou « sur la bonne voie » dans les cinq domaines énumérés ci-dessus. Les enfants qui se classent dans le 10^e centile inférieur à l'échelle de la province sont classés comme étant « vulnérables », tandis que ceux qui se classent entre le 10^e et le 25^e centiles sont classés comme étant « à risque ». Les enfants « vulnérables » et « à risque » sont considérés comme « n'étant pas sur la bonne voie » et une attention particulière est accordée à l'analyse de ces résultats.

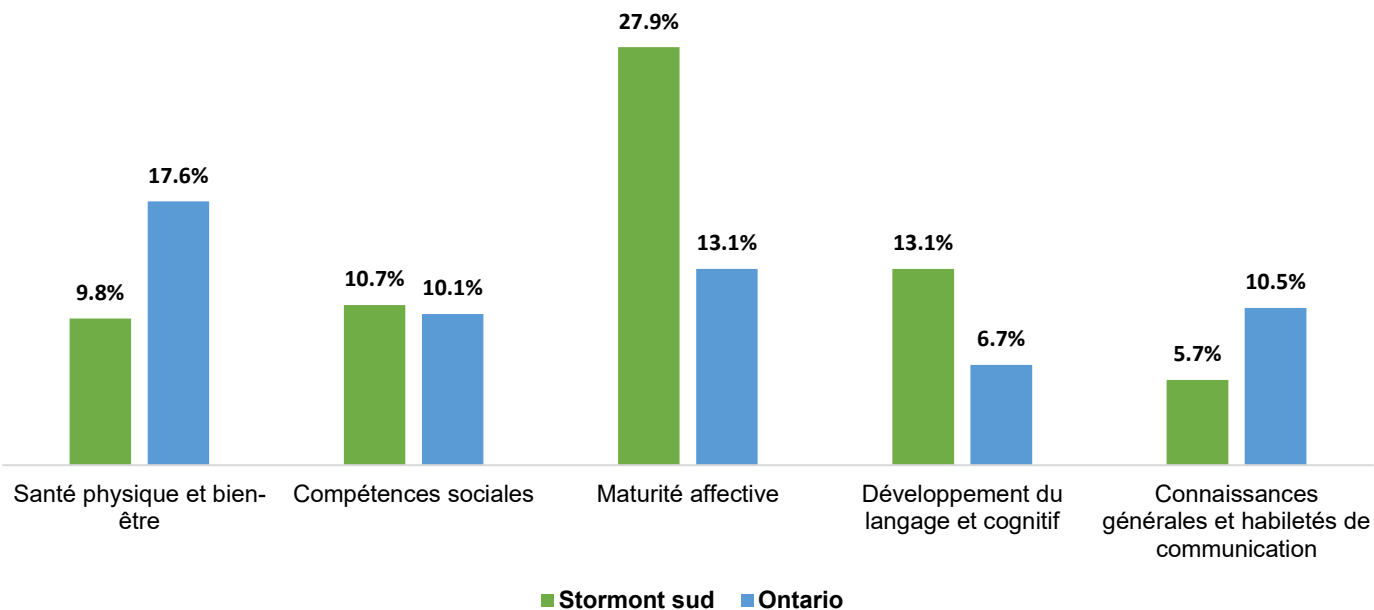
Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage d'enfants vulnérables selon le domaine de l'IMDPE pour chacune des sept subdivisions, chez les enfants déterminés comme n'ayant pas de besoins spéciaux. Cette répartition permet aux programmes de chaque secteur d'offrir un soutien ciblé en fonction des besoins cernés.



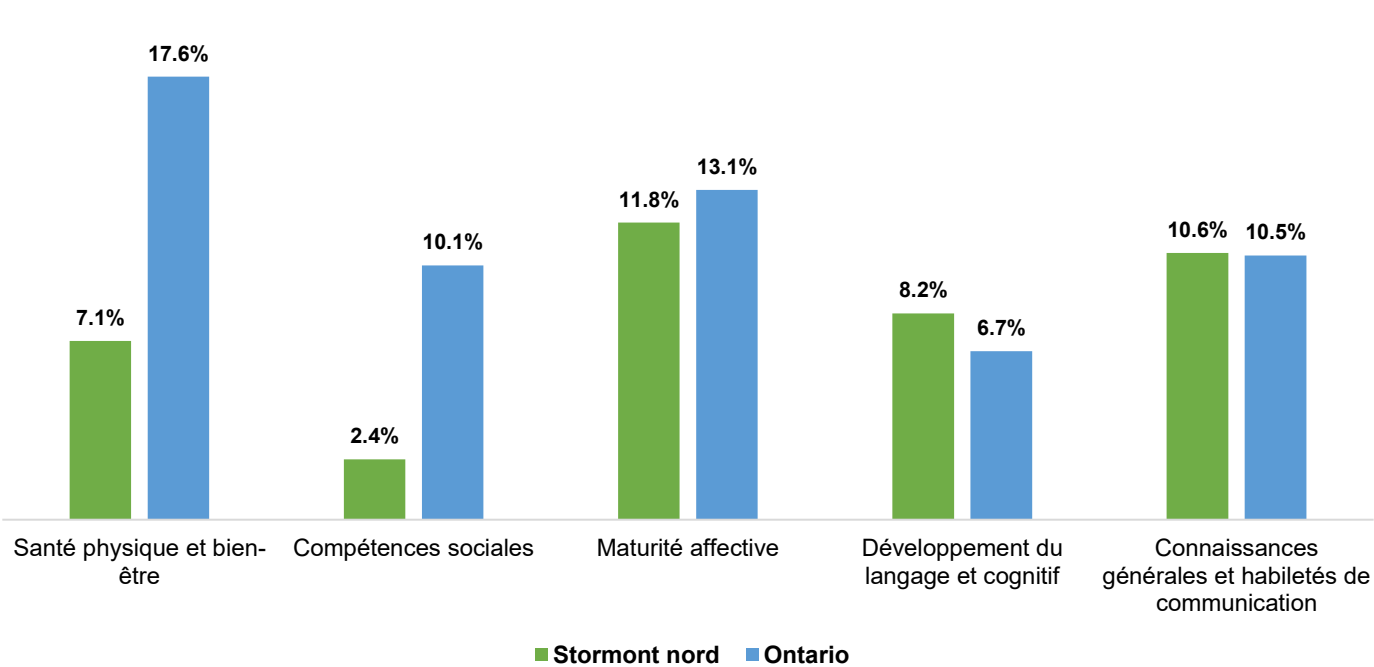
Étant donné que la ville de Cornwall compte la plus grande population, les données ont été ventilées par quadrants, en utilisant la Neuvième rue pour diviser la ville par le nord et le sud, et en utilisant la rue Pitt pour diviser la ville par l'est et l'ouest.



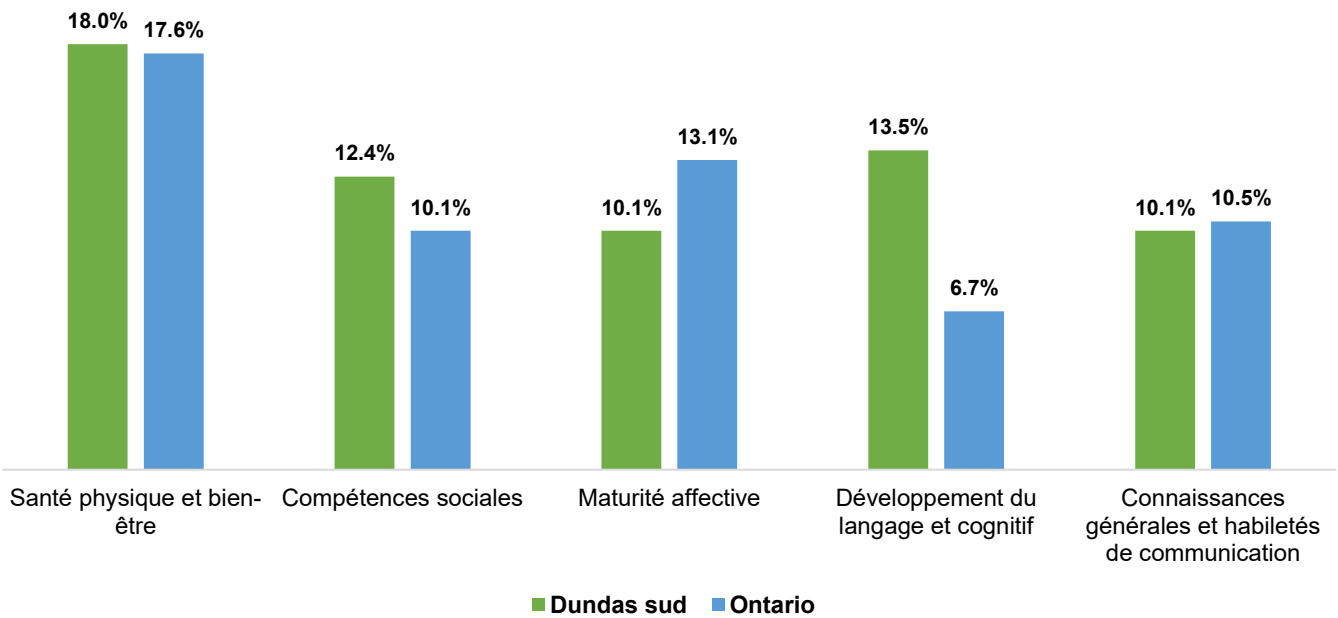
Pourcentage d'enfants vulnérables - Stormont sud



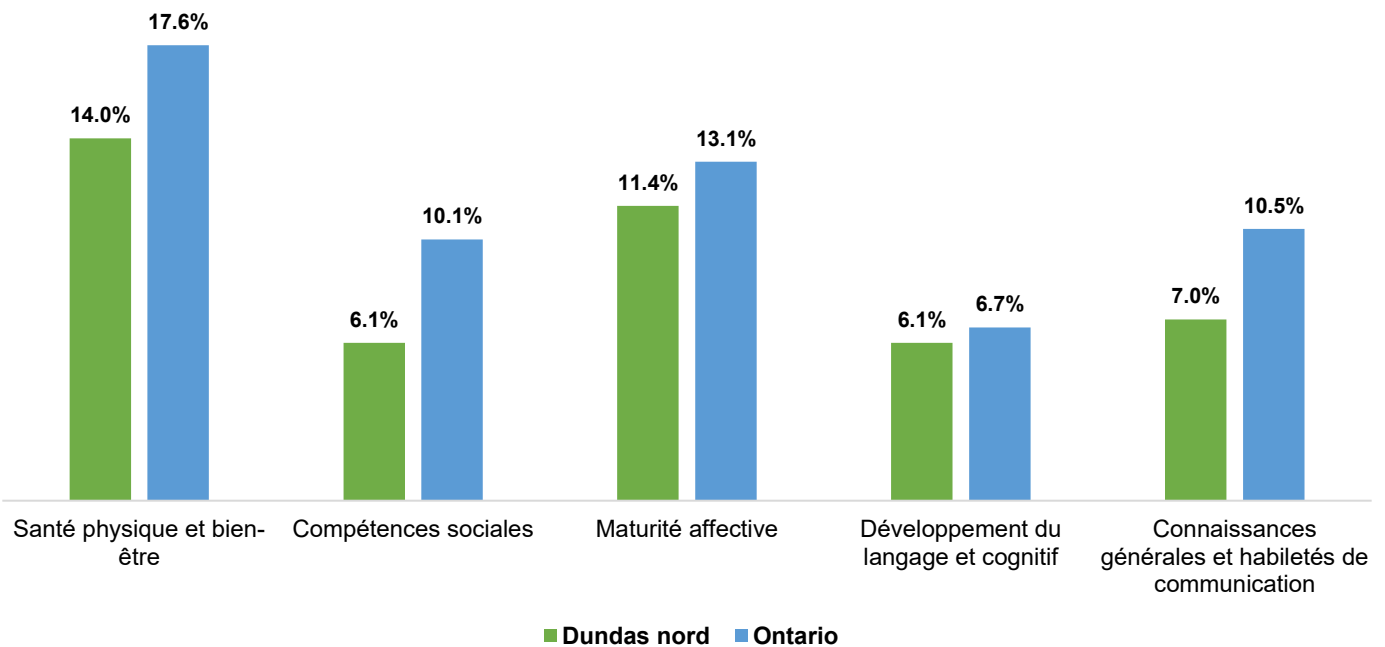
Pourcentage d'enfants vulnérables - Stormont nord



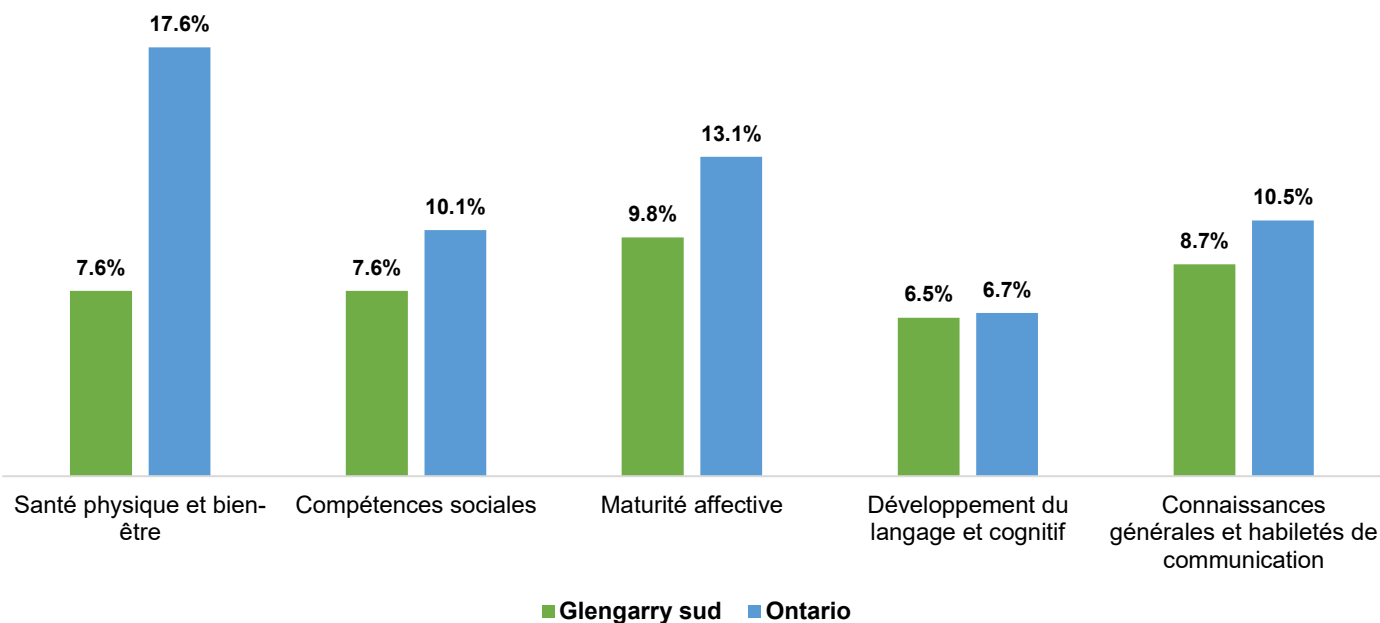
Pourcentage d'enfants vulnérables - Dundas sud



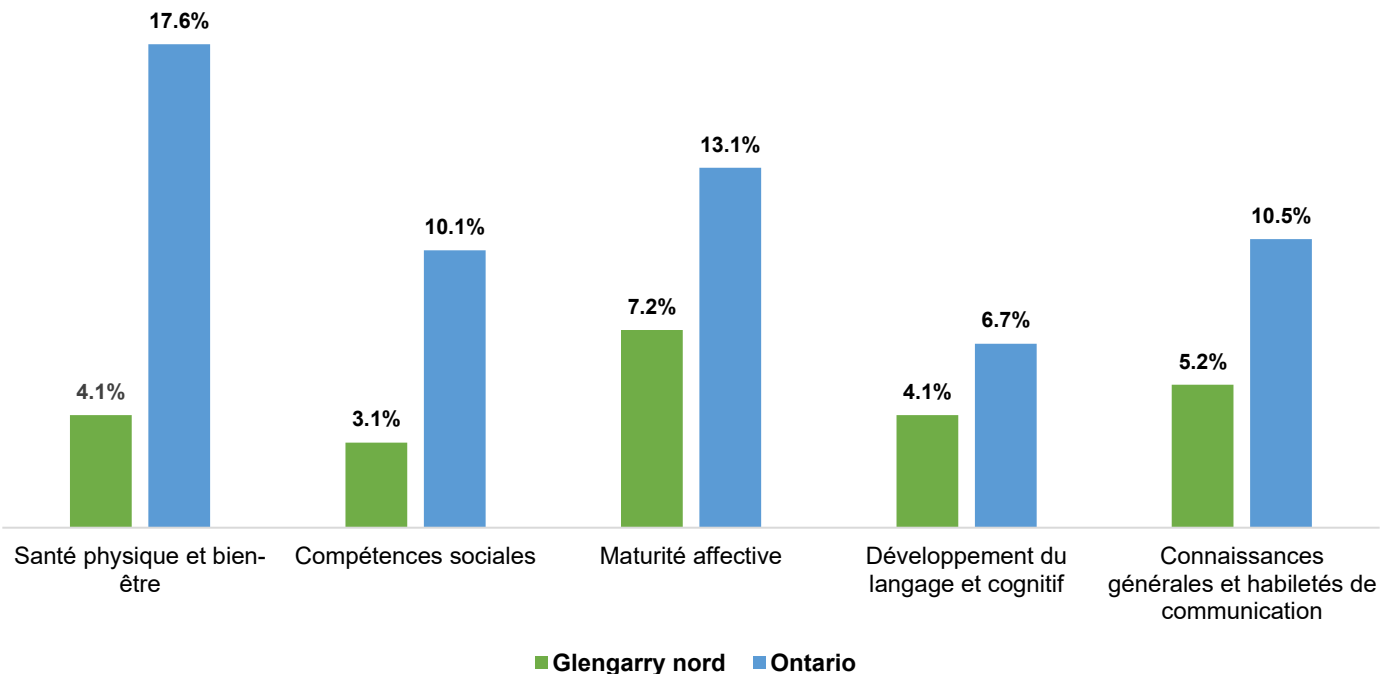
Pourcentage d'enfants vulnérables - Dundas nord



Pourcentage d'enfants vulnérables - Glengarry sud



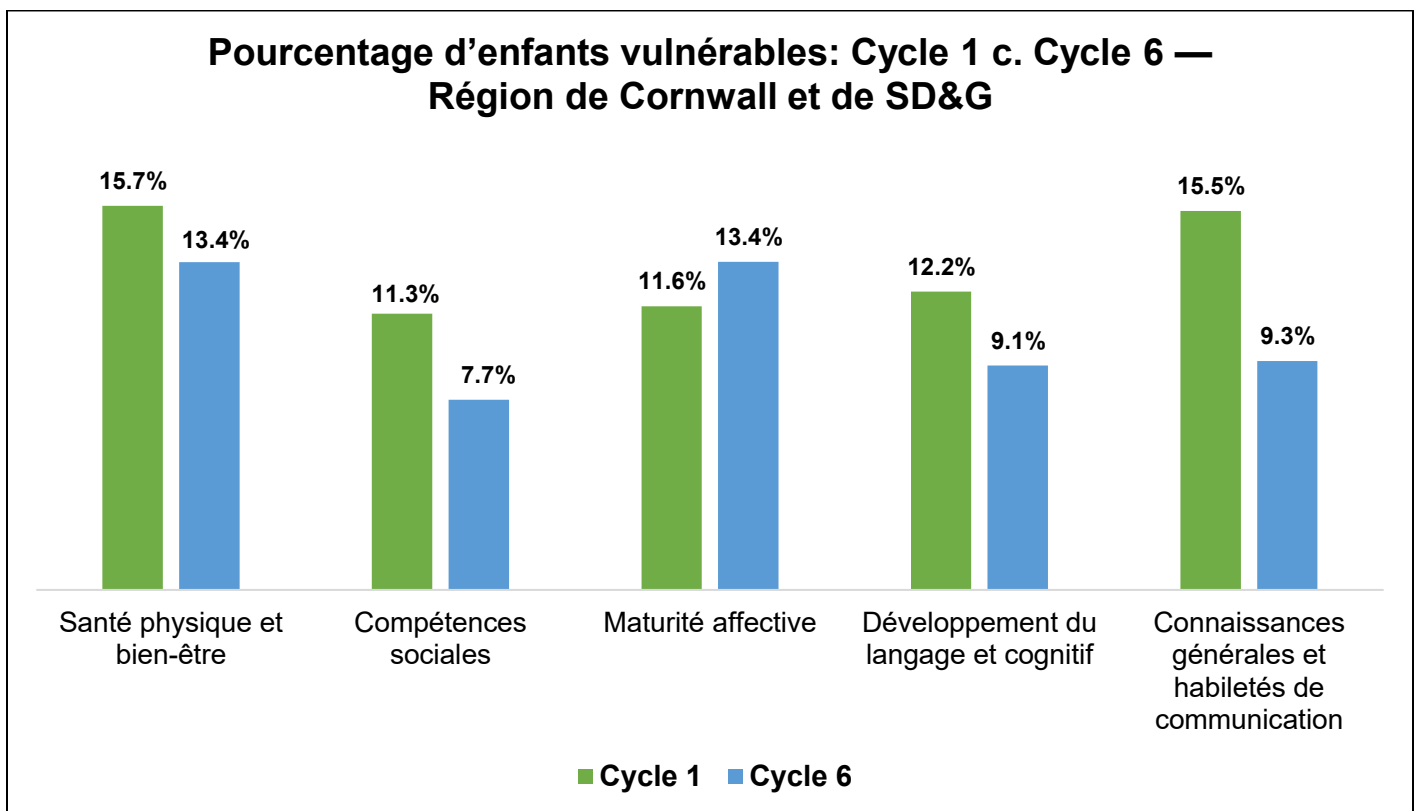
Pourcentage d'enfants vulnérables - Glengarry nord



Les résultats de l'IMDPE pour nos collectivités nous donnent une idée générale du développement des enfants qui y grandissent et fournissent des données probantes quant à la nécessité de mesures supplémentaires pour assurer la présence de services de soutien de qualité, accessibles et adaptés aux enfants et aux familles de notre collectivité, et assurer que tous les enfants et toutes les familles aient un accès égal aux programmes et services offerts dans des environnements accueillants et inclusifs. Même si les résultats de notre région ont montré une amélioration marquée au fil des six cycles, il reste encore des progrès à accomplir.

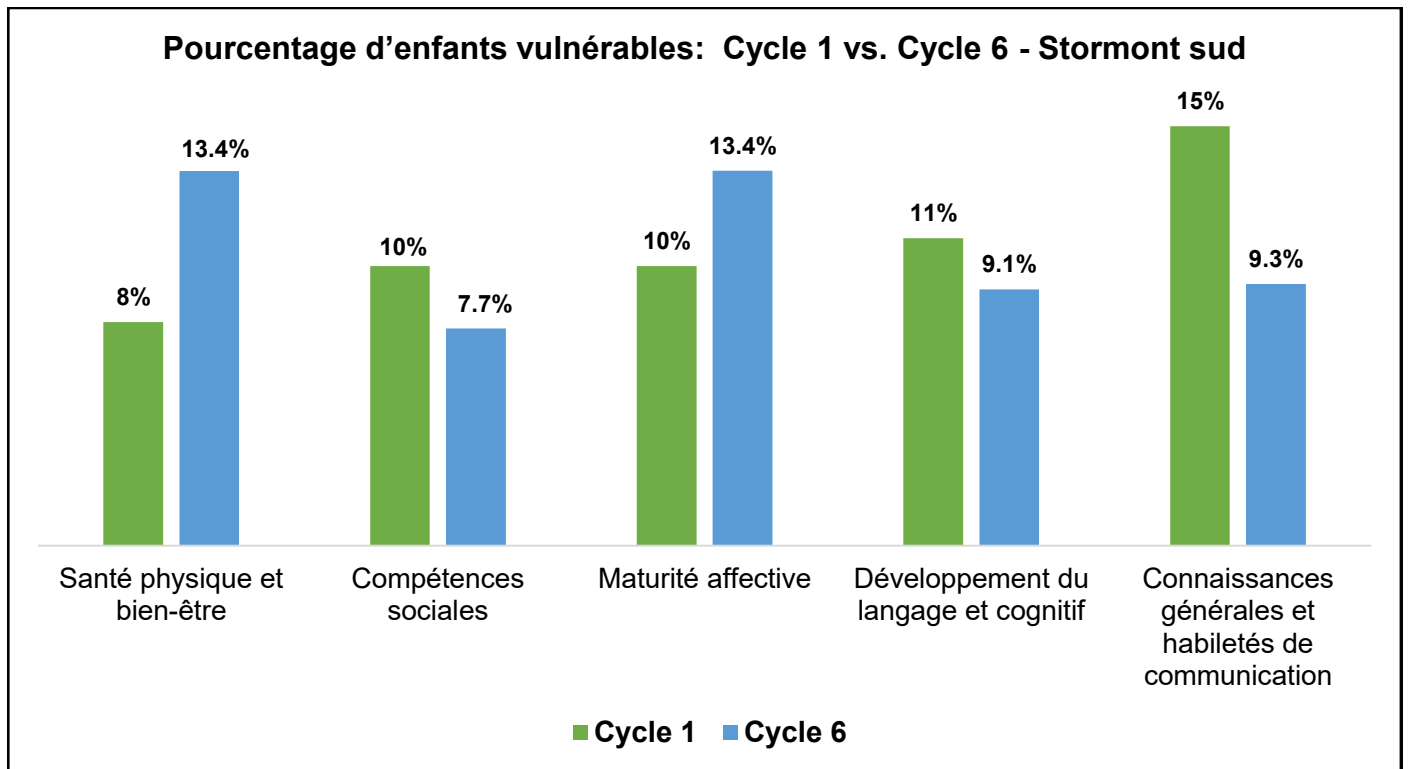
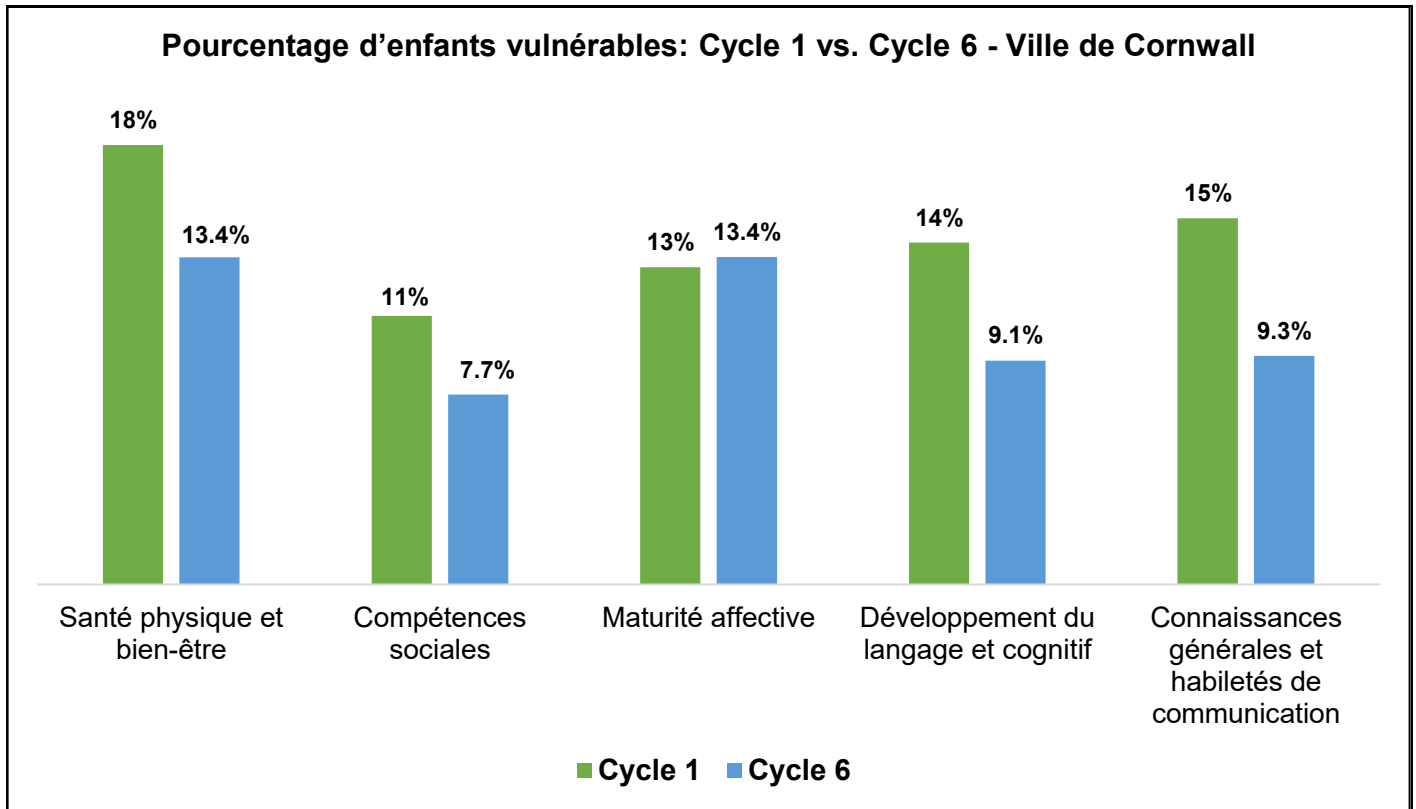
IMDPE : CYCLE 1 PAR RAPPORT AU CYCLE 6

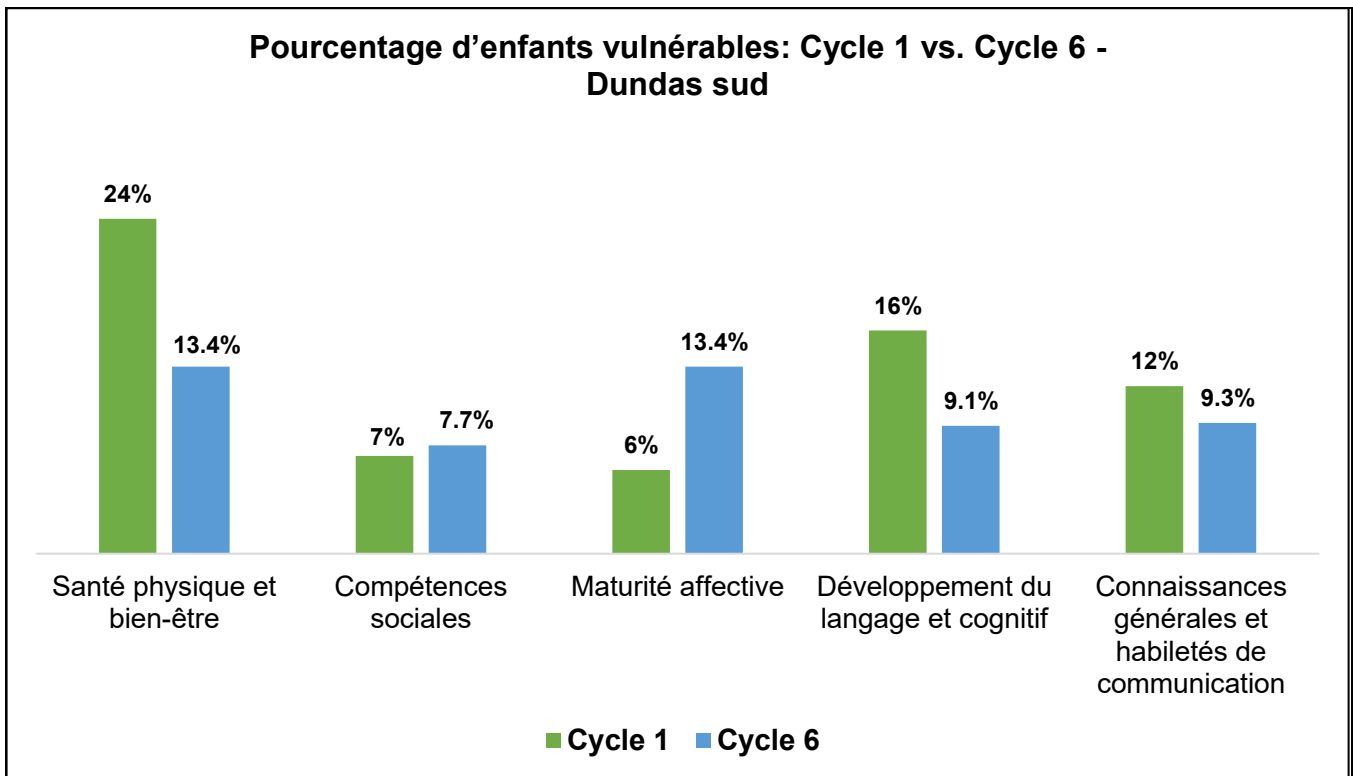
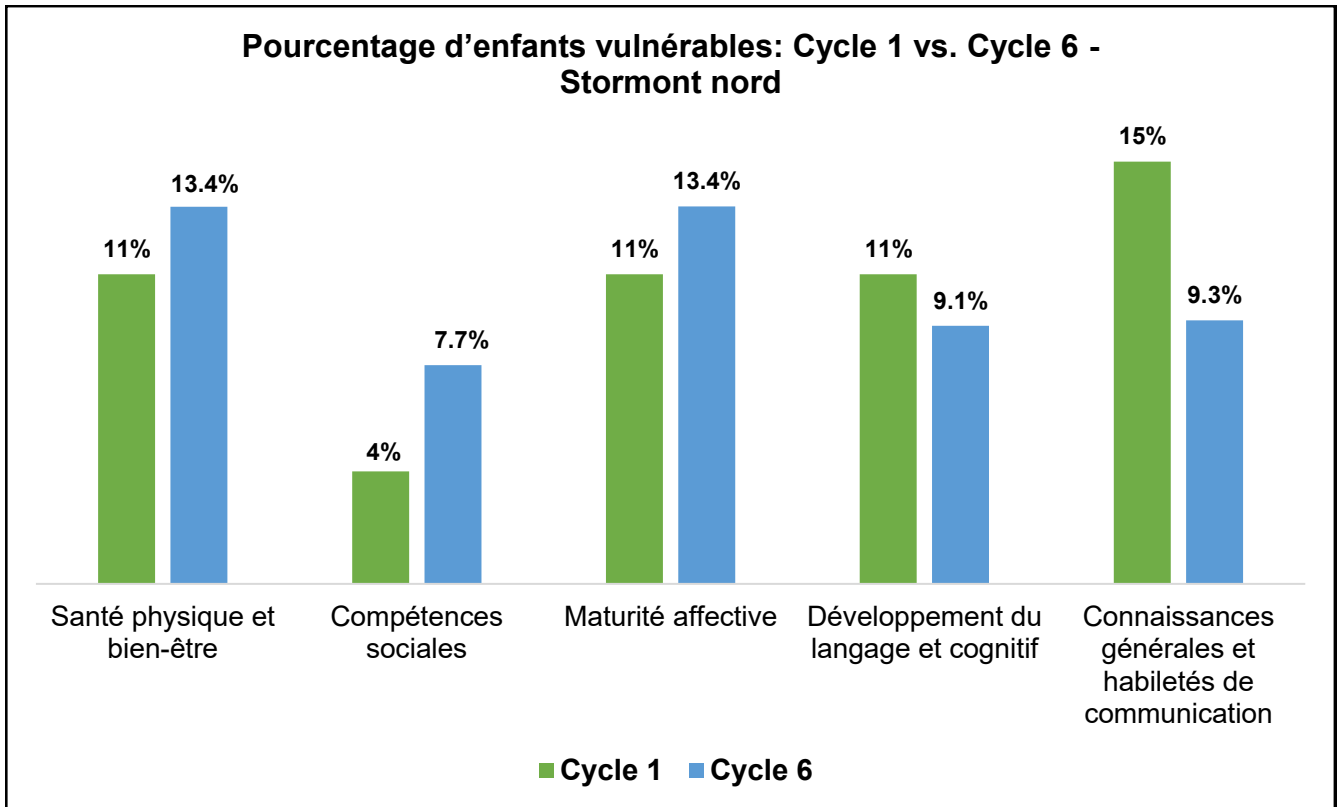
Le graphique ci-dessous compare les résultats de l'IMDPE pour l'ensemble de notre région entre le cycle 1 et le cycle 6.

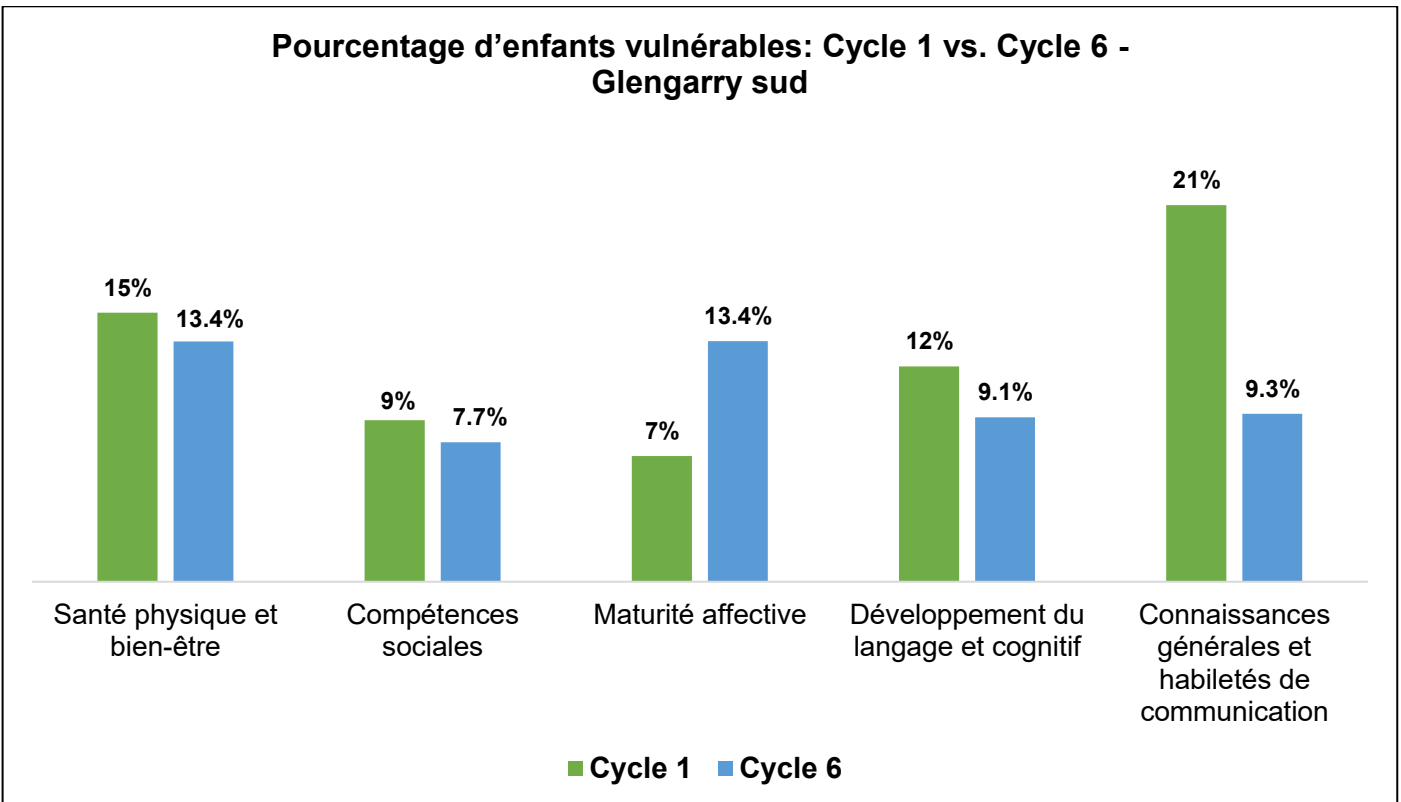
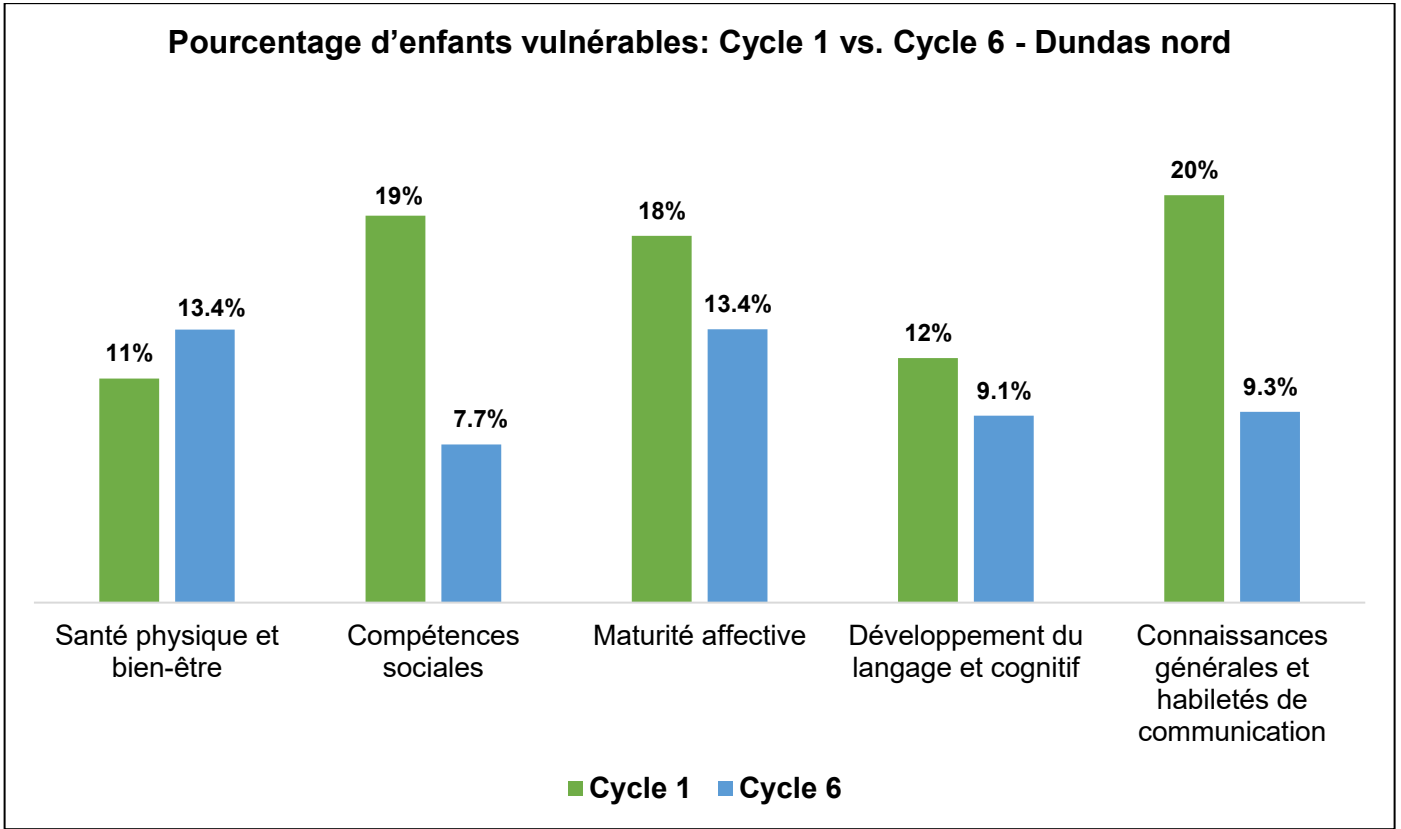


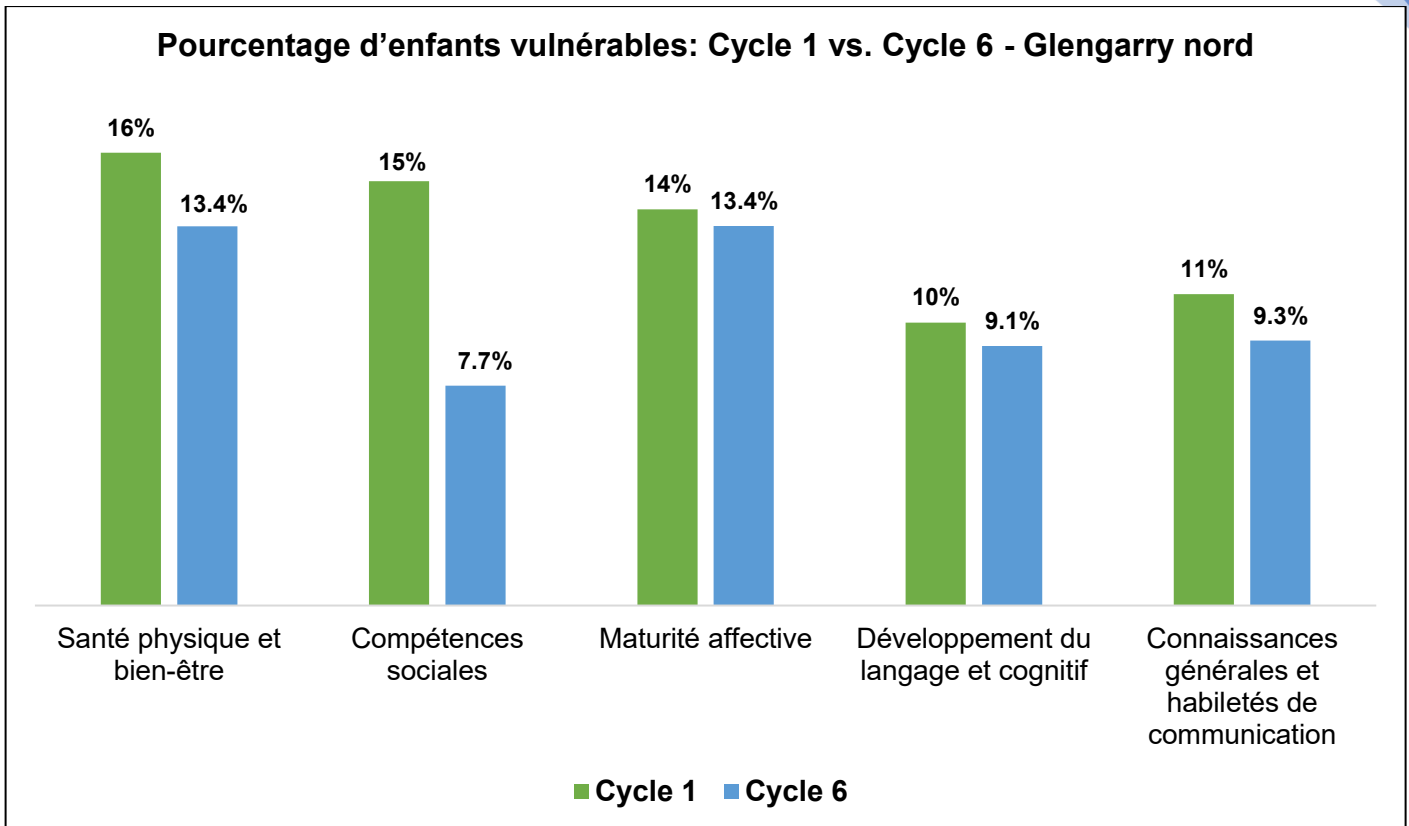
Le graphique ci-dessus montre que quatre des cinq domaines (santé physique et bien-être, compétences sociales, habiletés cognitives et développement du langage, connaissances générales et habiletés de communication) ont connu une amélioration du pourcentage d'enfants classés comme « vulnérables » tandis qu'un domaine (maturité affective) a enregistré un léger recul.

Vous trouverez ci-dessous des graphiques pour chacune des subdivisions de notre région, comparant les résultats du cycle 1 à ceux du cycle 6.









Malgré des variations entre les subdivisions quant aux domaines qui se sont améliorés ou qui ont régressé, il convient de souligner que deux des domaines se sont améliorés pour toutes les subdivisions : habiletés cognitives et développement du langage ainsi que connaissances générales et habiletés de communication.

Parmi les cinq domaines, il faut accorder plus d'attention et de réflexion à la « maturité affective », pour laquelle cinq de nos sept subdivisions présentent un pourcentage d'enfants jugés « vulnérables » supérieur à la référence provinciale de l'Ontario (North Dundas et North Glengarry ont obtenu un score légèrement inférieur au niveau de référence de l'Ontario). Bien qu'il soit évident que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour réduire la « vulnérabilité », il est important de reconnaître les réalisations des programmes de la petite enfance dans la « vulnérabilité » au cours des six cycles de l'IMDPE, et de mettre en œuvre des initiatives afin de poursuivre les progrès réalisés.

Même si une analyse des données brutes peut montrer comment le taux de vulnérabilité a évolué au fil du temps dans une région, il n'est pas possible, à partir des seules données brutes, de déterminer dans quelle mesure cette évolution est significative. Pour mesurer si le changement des taux de vulnérabilité est significatif, nous devons utiliser un outil statistique adapté appelé « différence critique ». Pour qu'un changement soit jugé significatif, la différence critique entre les taux observés à deux moments distincts doit être suffisamment importante pour conclure qu'elle est exempte d'une incertitude significative liée à l'échantillonnage et aux enjeux de mesure.

Les résultats d'une analyse des valeurs de différence critiques sont présentés ci-dessous. Si la valeur absolue du changement observé est supérieure à la différence critique moyenne, nous pouvons conclure que le taux de vulnérabilité a connu un changement significatif, et inversement.

| | Différence critique moyenne | Changement observé | Valeur absolue du changement observé | Changement significatif |
|--|------------------------------------|---------------------------|---|--------------------------------|
| Santé physique et bien-être | 2,22 % | -2,3 % | 2,3 % | Aucun changement critique |
| Compétences sociales | 1,50 % | -3,6 % | 3,6 % | Aucun changement critique |
| Maturité affective | 1,61 % | +1,8 % | 1,8 % | Aucun changement critique |
| Développement du langage et cognitif | 1,45 % | -3,1 % | 3,1 % | Aucun changement critique |
| Connaissances générales et habiletés de communication | 1,82 % | -6,2 % | 6,2 % | Diminution critique |

Selon cette analyse, même si les taux de vulnérabilité des cinq domaines ont changé du cycle 1 au cycle 6, un seul domaine a présenté des changements statistiquement significatifs : connaissances générales et habiletés de communication. Ce niveau d'analyse nous permet de déterminer les domaines où nous devons recentrer nos efforts pour offrir un soutien à la petite enfance aussi équilibré que possible.

Les résultats de l'IMDPE sont communiqués aux partenaires communautaires concernés, notamment aux membres de la Table de planification de la petite enfance, au Réseau des superviseurs des services de garde d'enfants et ON y va, à notre équipe de ressources pour les besoins particuliers, de même qu'à divers comités dont notre équipe fait partie. Ces résultats permettent à l'ensemble des parties concernées de prendre des décisions éclairées au sujet des divers programmes d'apprentissage de la petite enfance offerts dans notre région. Une compréhension approfondie de nos résultats de l'IMDPE à l'échelle régionale permet de cibler les programmes afin de traiter les domaines affichant les taux de vulnérabilité les plus élevés.

Il est également important de comprendre que l'accès à des programmes d'apprentissage de la petite enfance abordables et de qualité a une incidence directe sur les résultats de l'IMDPE pour une région ou un quartier donné. Les résultats de l'IMDPE sont des facteurs essentiels dont il faut tenir compte au moment de décider de l'emplacement de nouveaux programmes ou de l'expansion de programmes existants.

Remarque : Le 3 novembre 2025, le ministère de l'Éducation a annoncé que la collecte de données pour le cycle 7 aurait lieu en février et en mars 2026; plus précisément, que les enseignants rempliront l'IMDPE pour tous les élèves de la deuxième année de la maternelle (SK) de leur classe. Les résultats de l'IMDPE devraient être communiqués aux gestionnaires de systèmes de services à l'hiver et au printemps 2027.



Centres pour l'enfant et la famille ON y va

La Division des services à l'enfance, à titre de gestionnaire du système de services, maintient des contrats de service avec le Glengarry Inter-Agency Group (GIAG) et Bien ici (anciennement l'Équipe Psycho-Sociale [EPS]) pour la prestation de programmes de soutien à l'enfance et à la famille à Cornwall et dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

La Division des services à l'enfance met à jour et publie chaque année le document *Policies and Guidelines for EarlyON Service Operators* (Politiques et lignes directrices à l'intention des exploitants de services ON y va). Ce document présente les lignes directrices opérationnelles des programmes des centres pour l'enfant et la famille ON y va.

De plus, la Division des services à l'enfance est chargée de mettre à jour les renseignements relatifs aux emplacements et aux horaires des programmes des centres locaux ON y va, sur le site Web du ministère de l'Éducation, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-centre-pour-lenfant-et-la-famille-y-va>

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va sont des espaces gratuits et accueillants conçus pour soutenir les familles ayant des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans. Ces centres offrent des programmes de grande qualité axés sur le jeu, qui favorisent l'apprentissage des jeunes enfants, le développement sain et de solides relations familiales.

Principales caractéristiques des programmes ON y va

- **Gratuits et accessibles** : deux sites principaux sont situés à Cornwall et dix sites satellites sont répartis ans l'ensemble des comtés Stormont, Dundas et Glengarry. De plus, des activités sont offertes dans les parcs pendant les mois d'été.
- **Apprentissage par le jeu** : ces activités comprennent des contes, des chants, des jeux, des jeux sensoriels et de l'exploration, le tout reflétant les principes de *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*, qui met l'accent sur l'appartenance, le bien-être, l'expression et la participation.
- **Soutien aux parents et aux aidants** :
 - accès à des professionnels de la petite enfance pour obtenir des conseils et de l'accompagnement;
 - ateliers sur le rôle parental et séances sur le développement de l'enfant;
 - occasions d'établir des liens avec d'autres familles et de bâtir des réseaux de soutien communautaire.
- **Participation flexible** : la plupart des sites offrent des programmes sans inscription préalable, ainsi que des séances planifiées, en personne et virtuelle. Des heures d'ouverture en fin de semaine sont proposées dans la ville de Cornwall.
- **Inclusivité et diversité** : les centres reflètent la diversité de nos collectivités et visent à être culturellement adaptés et inclusifs.

Services de base obligatoires de centres ON y va

Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'ensemble de services de base obligatoires, tels que définis par le ministère de l'Éducation, qui contribuent à l'atteinte des objectifs des programmes de la petite enfance énoncés dans la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET LE DÉVELOPPEMENT PRÉCOCE

- Programmes sans inscription préalable et à d'autres programmes et services favorisant des relations réceptives entre adultes et enfants, encouragent l'exploration des enfants et encouragent le jeu et la recherche, en s'appuyant sur la pédagogie *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*.

IMPLIQUER LES PARENTS ET LES AIDANTS

- Échanges accueillants et partage d'informations portant sur les intérêts des enfants, le développement de l'enfant, l'éducation des enfants, la nutrition, l'apprentissage fondé sur le jeu et la recherche, ainsi que sur d'autres sujets qui soutiennent la relation entre les parents et leurs enfants.
- Activités de sensibilisation ciblées répondant aux besoins de la collectivité, notamment en établissant des liens avec les parents et les aidants qui pourraient bénéficier de l'accès aux services, mais qui n'y ont pas recours pour diverses raisons.
- Collaboration avec d'autres programmes de soutien pour améliorer le bien-être des parents et des aidants, enrichir les relations adultes-enfants et soutenir les parents dans leurs rôles.

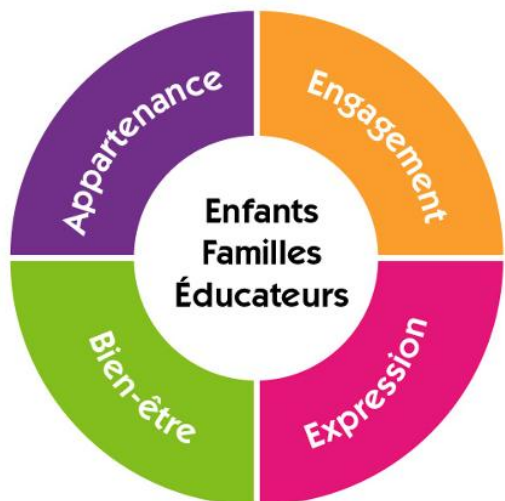
CRÉER DES LIENS POUR LES FAMILLES

- Assurance que le personnel des centres pour l'enfant et la famille entretient des relations avec les partenaires communautaires et possède une connaissance approfondie des ressources communautaires afin de faciliter des transitions simples et harmonieuses (« transferts accompagnés ») pour les familles pouvant bénéficier de services spécialisés ou autres.
- Conversations et observatio
- ns pour réponse aux préoccupations d'un parent ou d'un aidant au sujet du développement de son enfant. Dans certains cas, le personnel peut orienter les parents ou aidants vers des soins primaires ou d'autres professionnels de la santé réglementés pour obtenir un soutien additionnel.
- Partage d'informations et facilitation de liens avec des services communautaires spécialisés, la planification coordonnée des services, la santé publique, l'éducation, la garde d'enfants et la protection de l'enfance, selon le cas.
- Fourniture d'informations sur les programmes et les services offerts à l'ensemble de la famille au-delà de la petite enfance.

Pédagogie et perfectionnement professionnel

La Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall collabore avec les exploitants de services de garde et des programmes ON y va pour les aider à maintenir des programmes de qualité dans leurs centres. La qualité dans les programmes de la petite enfance peut être définie de différentes façons, selon le point de vue adopté. Pour les enfants, la qualité peut se définir comme un programme au sein duquel ils se sentent en sécurité, acceptés, mobilisés et comme un lieu où ils peuvent s'amuser et se faire des amis. Pour les parents, la qualité est souvent définie comme un programme éducatif, enrichissant et sécuritaire, et comme un endroit qui leur procure la tranquillité d'esprit lorsqu'ils y confient leurs enfants. Pour le personnel de la petite enfance, la qualité est souvent définie comme un programme offrant des possibilités d'apprentissage par le jeu, où les enfants participent activement dans leur environnement, et où les parents et le personnel travaillent ensemble pour soutenir le développement global des enfants. La qualité englobe l'ensemble de ces définitions ainsi que de nombreux autres facteurs.

L'énoncé de politique du ministre sur la programmation et la pédagogie, rédigé en vertu de la LGEPE dans le cadre de la CCEYA de 2014 désigne *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance (2014)* comme le document de référence devant servir à orienter les programmes de garde d'enfants agréés.



Le document *Comment apprend-on?* guide les éducateurs et éducatrices de la petite enfance sur :

- l'importance de créer un **sentiment d'appartenance** en favorisant les relations et les liens;
- la façon de créer des environnements et des expériences pour faire **participer** les enfants à l'apprentissage par le jeu et la recherche;
- l'importance de soutenir le sentiment d'identité, la santé et le **bien-être** des enfants;
- la manière de favoriser l'**expression** positive de soi et la communication sous toutes ses formes.

Notre personnel de conseil en services de garde d'enfants offre un soutien continu à nos programmes pour la petite enfance en effectuant des visites sur place. À partir des observations réalisées et des échanges avec le personnel, des recommandations sont formulées pour améliorer la qualité des programmes. Ces personnes travaillent en collaboration avec notre personnel interne responsable du renforcement des capacités (coordonnateur de programme) afin de veiller à ce que le personnel dispose de la formation et du soutien nécessaires pour améliorer la qualité des programmes offerts.

Le soutien offert à la communauté des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) par l'entremise des Services à l'enfance comprend ce qui suit :

- collecte et diffusion d'informations sur les possibilités de perfectionnement professionnel ainsi que sur la vision et les directives du ministère de l'Éducation;

- planification et mise en œuvre d'une conférence annuelle *Profession en jeu* à l'intention des professionnels de la petite enfance;
- collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le domaine de l'éducation de la petite enfance;
- planification et mise en œuvre de diverses activités de perfectionnement professionnel en fonction des besoins cernés au sein du secteur;
- maintien de relations de collaboration et offre d'occasions de réseautage.

Un financement destiné au renforcement des capacités est mis à la disposition des exploitants de garderies pour permettre à leur personnel de participer à des activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel qui améliorent leur capacité à offrir des programmes et des services inclusifs de grande qualité.

Dans la mesure du possible, d'autres professionnels de la petite enfance de notre collectivité sont invités à participer aux activités de perfectionnement professionnel organisées par notre ministère.

Notre ministère recueille régulièrement des commentaires et des avis concernant les besoins de perfectionnement professionnel des professionnels de la petite enfance de notre collectivité. Cela nous permet de planifier des activités de perfectionnement professionnel qui répondent directement aux besoins relevés par le personnel de première ligne.

Professionnels de la petite enfance

Notre système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est soutenu par un réseau de professionnels de la petite enfance. En date de mars 2025, environ 402 professionnels de la petite enfance travaillaient dans des services de garde agréés ainsi que dans des centres pour l'enfant et la famille ON y va à Cornwall et dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. Environ 153 de ces employés sont des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). Les EPEI possèdent une formation, des connaissances et des compétences spécialisées distinctes et propres à leur profession. La *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* définit l'exercice de cette profession comme consistant à « mettre en place et à fournir aux enfants des programmes intégrateurs d'apprentissage et de garde axés sur le jeu afin de promouvoir leur bien-être et leur développement global. Il comprend notamment ce qui suit :

- la prestation de programmes aux enfants de 12 ans ou moins;
- l'évaluation des programmes et des progrès réalisés par les enfants qui participent à ces programmes;
- la communication avec les parents ou les personnes qui ont la garde légitime des enfants qui participent à ces programmes en vue d'améliorer le développement de ces derniers;
- les autres services ou activités que prescrivent les règlements. »

Les EPEI sont des diplômés de collèges ou d'universités possédant des connaissances spécialisées en développement de la petite enfance. Ils sont membres inscrits de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario et, à ce titre, doivent respecter le *Code de déontologie et normes d'exercice* (https://www.college-ece.ca/wp-content/uploads/2021/10/Code_et_normes_2017-1-1.pdf), y compris la participation

obligatoire au programme d'apprentissage professionnel continu. La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE) établit le nombre minimal d'EPEI par groupe d'enfants ainsi que la taille maximale des groupes pour chaque catégorie d'âge.

Seuls les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE) peuvent utiliser les titres protégés d'« éducateur/éducatrice de la petite enfance » et d'« éducateur/éducatrice de la petite enfance inscrit(e) », ainsi que les désignations professionnelles EPE, EPEI et leurs équivalents en anglais. Ce titre protégé a pour but d'assurer au public que toute personne qui l'utilise a satisfait aux exigences en matière de formation et aux autres conditions d'accès à la profession. Le titre protégé assure également au public que toute personne qui l'utilise est tenue d'exercer cette profession conformément aux normes éthiques et professionnelles établies par l'Ordre.

Recrutement et maintien en poste d'EPE



Conformément à la priorité 3, on constate un besoin accru d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits non seulement à Cornwall et dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, mais également dans l'ensemble de l'Ontario. Selon le rapport sur les [services de garde agréés en Ontario](#) figurant sur le site Web de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, le nombre des EPE diplômés de collège s'inscrivant auprès de l'Ordre diminue régulièrement chaque année depuis 2014; seulement 55 % de ses membres employés travaillant dans des services de garde d'enfants agréés. De plus, les membres de

l'Ordre travaillant dans des services de garde agréés affichent le plus faible taux de maintien en poste comparativement aux autres milieux de travail.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de l'analyse de la question du recrutement et du maintien en poste des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits, notamment les suivants :

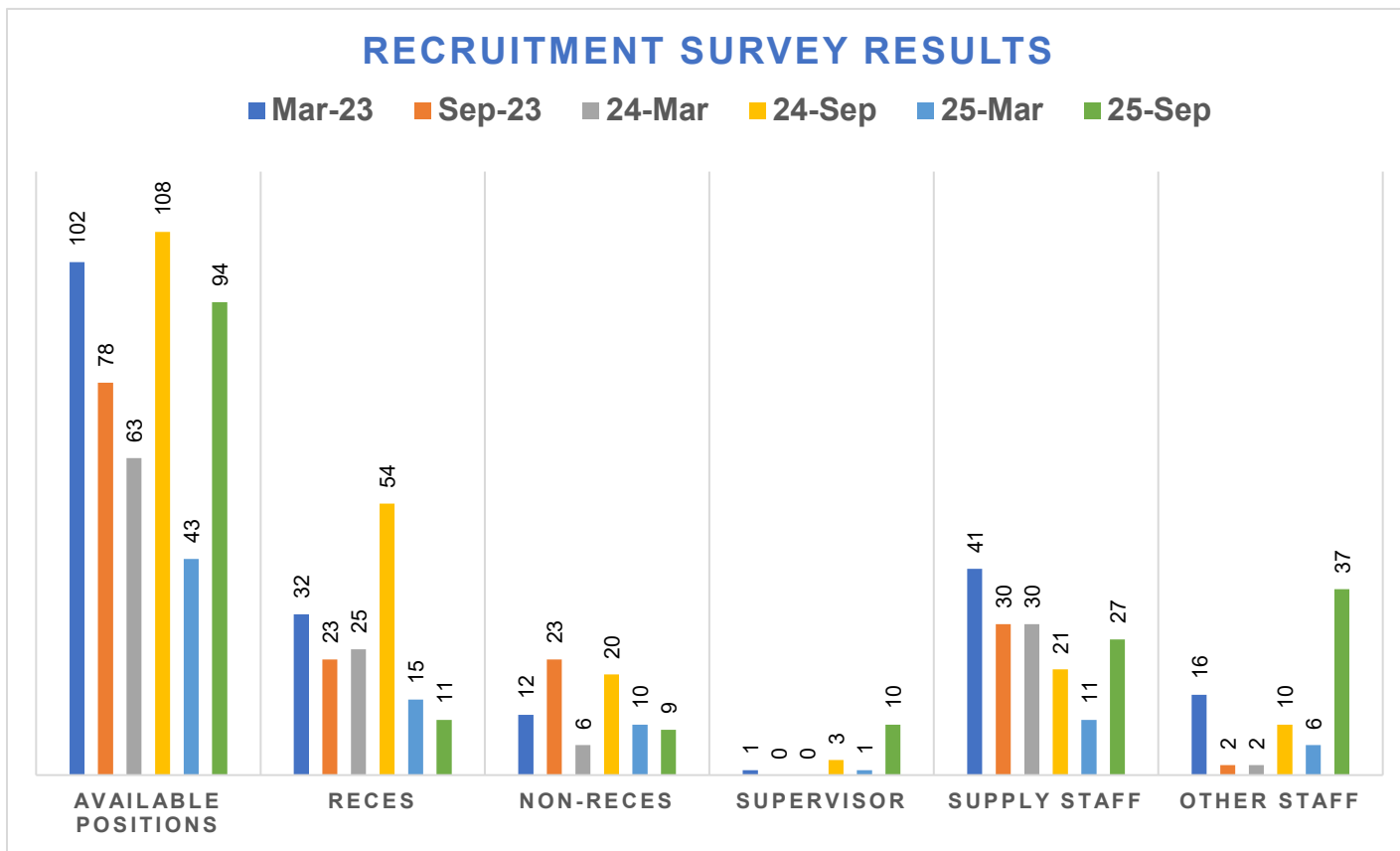
- salaires et avantages sociaux;
- efficacité des stratégies de recrutement;
- disponibilité de programmes locaux d'EPE (collèges et/ou universités);
- Géographie (milieu rural ou urbain) et besoins connexes en matière de déplacements;
- exigences linguistiques (plusieurs exploitants offrant des services en français).

Les salaires et les avantages sociaux offerts aux EPEI et aux autres membres du personnel de garde d'enfants et de la petite enfance sont un important facteur de recrutement et de maintien en poste du personnel qualifié. Les EPEI qui travaillent pour une municipalité ou une commission scolaire sont rémunérés à des taux nettement plus élevés que ceux qui travaillent dans d'autres services de garde d'enfants. En 2025, à Cornwall et dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, les EPEI employés par une municipalité ou une commission scolaire gagnent en moyenne 33,71 \$ l'heure, tandis que ceux qui travaillent dans des services de garde agréés gagnent au moins 24,86 \$ l'heure; la moyenne se situant entre 25,17 \$ et

26,96 \$ l'heure. De plus, les personnes non EPEI travaillant dans un service de garde d'enfants gagnaient considérablement moins, en moyenne entre 20,31 \$ et 22,56 \$ l'heure, et certains gagnaient aussi peu que 19,60 \$ l'heure. Ces salaires comprennent la Subvention provinciale pour l'amélioration des salaires ainsi que le Financement de la rémunération de la main-d'œuvre dans le cadre du SPAGJE, qui visent à réduire l'écart entre les salaires versés aux employés des commissions scolaires et ceux versés dans d'autres milieux de garde d'enfants. Bien que ce soutien soit apprécié, il est loin de combler l'écart. De plus, selon l'Ontario Living Wage Network, le salaire viable pour la région de Cornwall et des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry en 2024 était de 21,65 \$ l'heure. Trop de membres du personnel travaillant dans des services de garde d'enfants agréés gagnent un salaire inférieur au salaire viable; ce qui contribue aux difficultés de recrutement et de maintien en poste. Il est également important de souligner que le personnel des services de garde agréés ne bénéficie souvent pas d'avantages médicaux et dentaires offerts par l'employeur. Seulement la moitié des exploitants locaux de services de garde d'enfants offrent des régimes d'assurance médicale et dentaire à leurs employés.

Lorsqu'un centre de garde d'enfants n'est pas en mesure de pourvoir un poste pour lequel la présence d'une éducatrice ou d'un éducateur de la petite enfance inscrit est exigée, il peut présenter une demande au ministère de l'Éducation afin qu'un employé non EPEI (non qualifié) puisse occuper le poste dans le cadre d'une exemption temporaire appelée « approbation de la direction ». En date d'octobre 2025, le ministère de l'Éducation a accordé 65 approbations de la direction dans des garderies agréées de Cornwall et des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, dont 12 pour des postes de superviseurs. Cela représente une augmentation de 19 % par rapport au nombre d'approbations de la direction accordées l'année précédente. Même si une approbation de la direction comble le besoin temporaire de personnel, elle ne règle pas le problème fondamental du manque d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance inscrits disponibles sur le marché du travail. En outre, le manque de personnel qualifié et formé a une incidence directe sur la qualité des services offerts.

À mesure que de nouvelles places en garderie sont créées dans le cadre du programme du SPAGJE, la demande d'un plus grand nombre d'EPEI et de membres du personnel de garderie continuera d'augmenter. Depuis mars 2023, les Services à l'enfance surveillent les besoins en personnel de nos garderies agréées et centres ON y va locaux au moyen d'une enquête menée tous les six mois. Comme le présente le tableau ci-dessous, le besoin d'un plus grand nombre d'EPEI et de membres du personnel de services de garde d'enfants



Remarque : En mars 2023, 92 % des répondants ayant indiqué qu'ils ne fonctionnaient pas à la capacité autorisée. Ce chiffre a diminué pour passer à 73 % en septembre 2023 et à 57 % en mars 2024. Il a augmenté en septembre 2024, atteignant 85 % et 93 % en mars 2025, puis a diminué de façon marquée, passant à 57 % en septembre 2025.

Les Services à l'enfance sont membres du comité consultatif en EPE, présidé par le service d'éducation de la petite enfance du St. Lawrence College. Par l'entremise de ce comité, nous travaillons à l'élaboration de stratégies de recrutement et de maintien en poste des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans notre région. Même si les EPEI travaillant pour les commissions scolaires gagnent un salaire plus élevé, les représentants de ces dernières ont confirmé qu'ils éprouvent également des difficultés à faire face à une pénurie d'EPEI pour leurs programmes. Il s'agit d'un enjeu provincial faisant également l'objet de discussions régulières au niveau provincial et au sein de groupes de revendication comme l'Association of Early Childhood Educators (aeceo.ca), la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance (childcareontario.org) ainsi que du groupe du Réseau des services à l'enfance par l'entremise de l'OMSSA (Ontario Municipal Social services Association).

Chaque année, dans le cadre de ces rencontres, le St. Lawrence College fait part des statistiques d'inscription au programme d'éducation de la petite enfance. Le tableau ci-dessous présente les tendances en matière d'inscription et de diplomation de 2022 à aujourd'hui pour le campus de Cornwall :

| Année scolaire | Nombre d'étudiants inscrits en 1 ^{re} année au programme d'EPE | Nombre d'étudiants inscrits en 2 ^e année au programme d'EPE | Nombre de diplômés en EPE |
|----------------|---|--|---------------------------|
| 2025-2026 | 47 | 50 | À dét. |
| 2024-2025 | 66 | 24 | 21 |
| 2023-2024 | 39 | 17 | 16 |
| 2022-2023 | 26 | 18 | 11 |

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le nombre d'étudiants obtenant chaque année un diplôme en éducation de la petite enfance de notre collège communautaire local est limité. Il est également important de rappeler que tous les diplômés ne choisiront pas nécessairement de travailler dans un service de garde agréé ou un centre ON y va, ni de rester dans notre région, et que certains peuvent décider de ne pas travailler dans le domaine (p. ex., il est courant que des diplômés en EPE poursuivent leurs études afin d'exercer dans d'autres domaines connexes, comme l'enseignement).



Profession en jeu

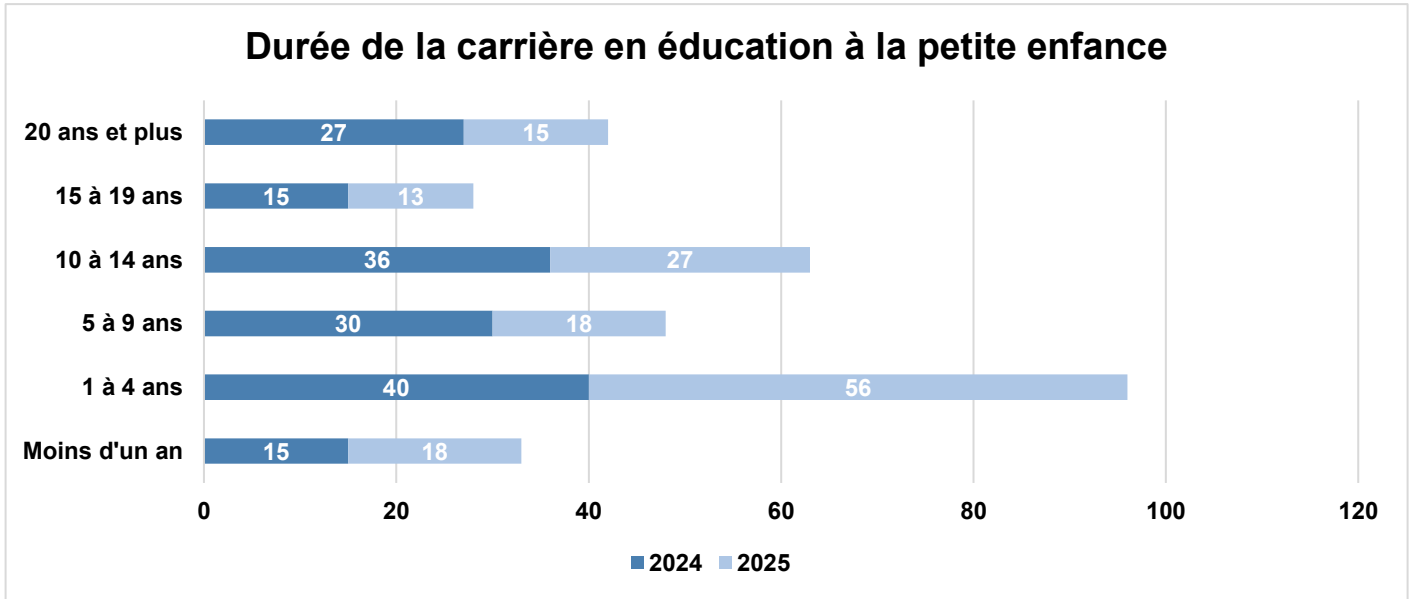
À la fin de 2022, Services à l'enfance ont retenu les services de Spark Creative Communication, par l'entremise du service de marketing du St. Lawrence College, afin de créer une campagne de marketing locale, lancée en 2023, visant le recrutement et le maintien en poste des EPEI. Le slogan de notre campagne est « *Profession en Jeu : façonner les esprits de demain* ». Cette campagne témoigne du professionnalisme du secteur et reconnaît l'importance du travail quotidien des EPEI et des travailleurs en garderie. Dans le cadre de cette campagne, nous avons ajouté sur le site Web de la Ville une section intitulée [Devenez EPE dès aujourd'hui!](#) et nous utilisons ce matériel dans notre campagne annuelle d'appréciation des travailleurs de l'EPE en octobre. Cette image de marque fait maintenant partie intégrante de toutes nos communications.

Toujours en 2022, nous avons lancé le prix du Professionnel de la petite enfance de l'année. Ce prix vise à reconnaître non seulement un professionnel en EPE incarnant les valeurs d'un « professionnel en jeu », mais aussi la valeur de la profession dans son ensemble. Chaque année, les Services à l'enfance reconnaissent un(e) professionnel(le) de la petite enfance exceptionnel(le) et innovant(e) pour son leadership, ses pratiques exemplaires en matière d'éducation de la petite enfance et son engagement à contribuer à jeter les bases dont les

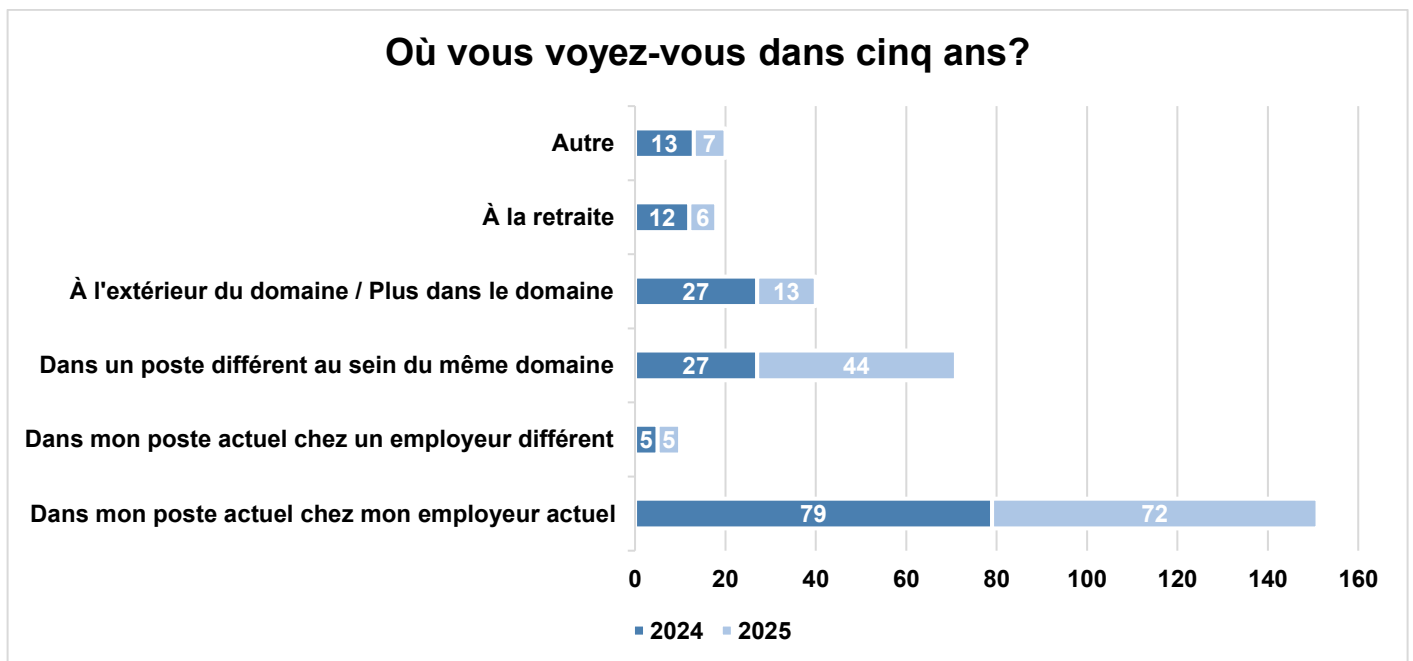
enfants ont besoin pour prendre le meilleur départ possible dans la vie, en mettant particulièrement l'accent sur l'inclusion de tous les enfants.

Effectif actuel en EPE

Afin de mieux comprendre l'effectif actuel, les Services à l'enfance ont commencé à mener une enquête annuelle sur la main-d'œuvre en 2024. En 2024, 34 % des répondants (55 sur 163) ont indiqué qu'ils avaient moins de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine. En 2025, ce nombre est passé à 50 % (74 sur 147 répondants).



De plus, l'enquête a révélé qu'en 2024, 24 % des répondants ont indiqué qu'ils prévoyaient prendre leur retraite ou quitter le domaine au cours des cinq années suivantes. En 2025, cette proportion a augmenté pour atteindre 34 % des répondants.

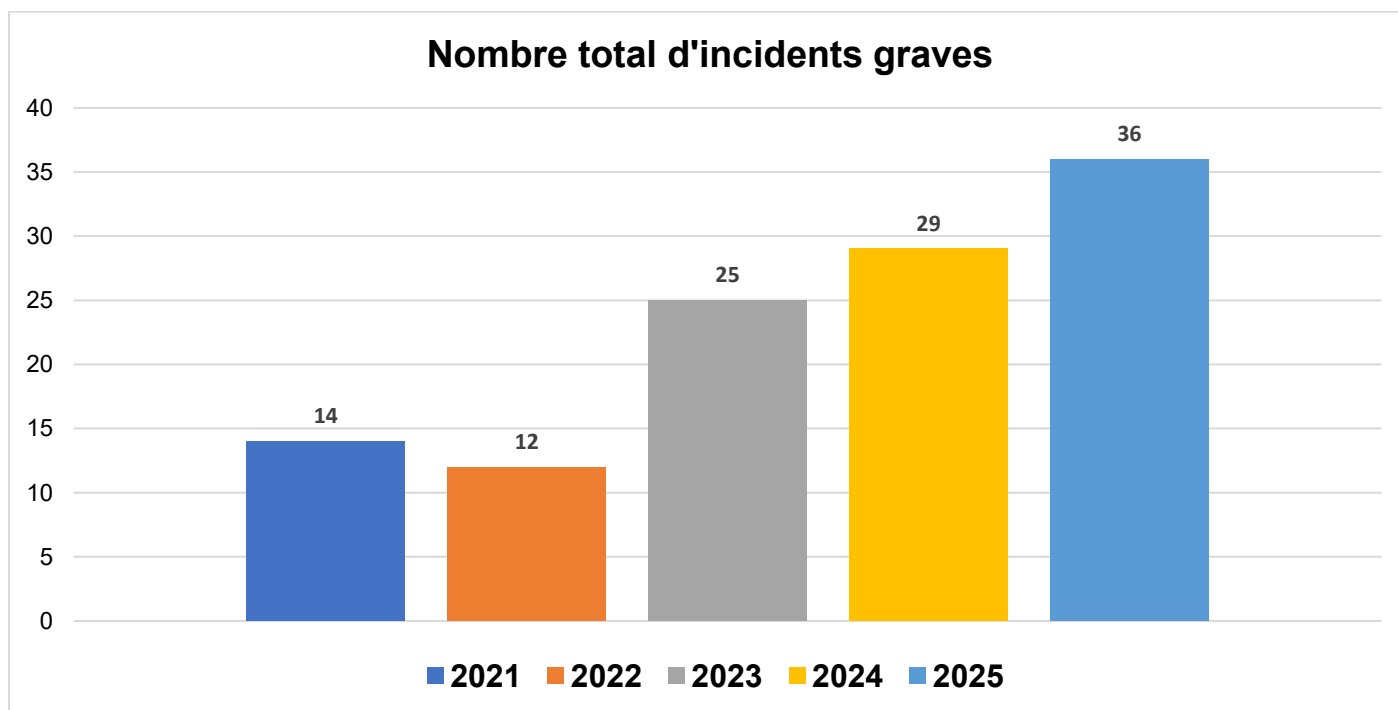


Étant donné ce pourcentage élevé, on s'attend à ce qu'un nombre encore plus élevé d'employés ayant une expérience limitée et possiblement des qualifications limitées travaillent dans les programmes. Cela accentuera non seulement les besoins en matière de recrutement, mais exigera également du soutien supplémentaire afin que ces employés acquièrent l'expérience et les compétences nécessaires pour offrir des programmes de grande qualité aux enfants et aux familles.

Par ailleurs, l'enquête a permis de recueillir des renseignements supplémentaires sur la scolarité, la situation professionnelle ainsi que le profil des répondants, comme l'origine ethnique, le genre et les incapacités. Les résultats complets de l'enquête figurent sur le site Web de la Ville de Cornwall : <https://www.cornwall.ca/fr/live-here/early-years-professionals.aspx>

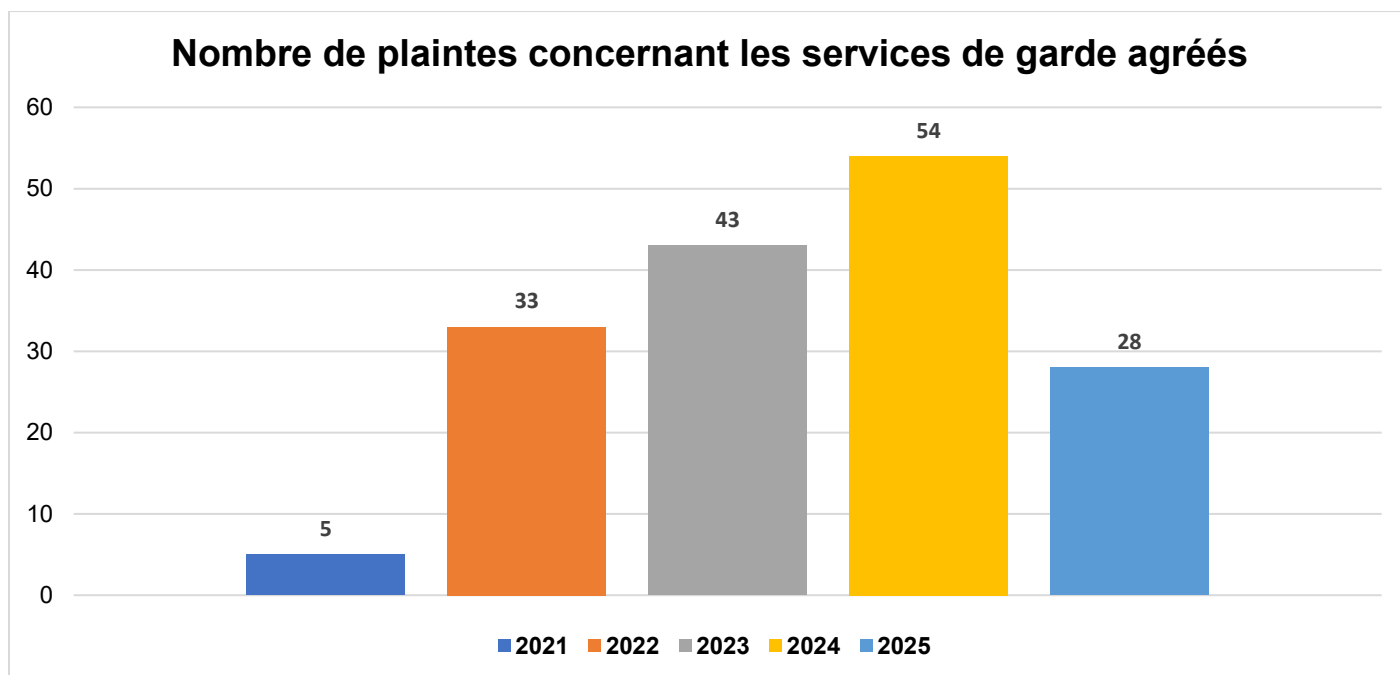
Incidences de la main-d'œuvre sur la qualité des services

La qualité des services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance dépend grandement de la présence de professionnels de la petite enfance qualifiés et dévoués. Comme cela a été mentionné précédemment, notre région connaît une pénurie significative d'EPEI qualifiés, avec 65 postes reposant sur une approbation de la direction, ainsi qu'un manque d'expérience au sein du personnel; un grand nombre de ces personnes ayant moins de cinq ans d'expérience. Cette situation a une incidence directe sur la qualité des services offerts et se reflète dans le nombre d'incidents graves signalés.



Note : Pour 2025, le nombre d'incidents graves couvre uniquement la période de janvier à septembre. Pour les années 2021 à 2024, les données représentent l'année complète.

Il est également important d'examiner le nombre de plaintes que le ministère reçoit au sujet des programmes de garde d'enfants agréés dans notre région :



Note : Pour 2025, le nombre de plaintes couvre uniquement la période de janvier à septembre. Pour les années 2021 à 2024, les données représentent l'année complète.

Une autre statistique illustrant l'incidence sur la qualité des services est l'augmentation du nombre d'infractions en matière de services de garde d'enfants dans notre région. Le registre des infractions en matière de services de garde répertorie les fournisseurs de services de garde ayant fait l'objet d'infractions confirmées en vertu de la loi et peut être consulté par le public. Entre 2021 et 2023, on comptait une (1) infraction par année dans notre région; ce nombre est passé à 4 en 2024 et à 6 en 2025 (jusqu'en septembre 2025).

Les Services à l'enfance s'engagent à collaborer avec nos partenaires communautaires afin d'élaborer des stratégies visant à soutenir le recrutement et le maintien en poste des EPEI. Comme le soulignent les sections précédentes, les EPEI sont essentiels au bien-être individuel et sociétal. Leurs connaissances spécialisées en développement de l'enfant leur permettent de créer des environnements d'apprentissage enrichissants et axés sur le jeu, qui favorisent le développement cognitif, émotionnel et social des enfants durant les années les plus déterminantes de leur développement. En établissant des bases solides pour l'apprentissage et le bien-être tout au long de la vie, les EPEI contribuent à améliorer la situation de la petite enfance. Sur le plan économique, leur travail permet aux parents de participer au marché du travail, réduit les coûts futurs en éducation et en services sociaux, et renforce la productivité globale des collectivités. Investir dans les EPEI constitue non seulement un engagement envers l'avenir des enfants, mais aussi un investissement stratégique dans l'économie.



Consultation communautaire

En tant que gestionnaire du système de services, les Services à l'enfance ont mené, et continueront de mener, des consultations auprès de partenaires communautaires clés et de familles de planifier le système local de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Des partenariats solides et une participation communautaire active sont essentiels au processus de planification. C'est grâce à la collaboration, à des conversations ciblées et à la collecte de données que nous pouvons veiller à ce que les besoins locaux des collectivités que nous desservons soient comblés.

Tout au long de la mise en œuvre du précédent plan du système de services, et tout au long de l'élaboration du présent plan, les Services à l'enfance ont collaboré avec des partenaires communautaires par divers moyens, notamment les suivants :

- réunions régulières de la Table de planification de la petite enfance pour Stormont, Dundas et Glengarry, ainsi que du Réseau des superviseurs des services de garde et des centres ON y va;
- divers sondages pour recueillir les points de vue des parents et aidants, des professionnels de la petite enfance et d'autres membres de la collectivité;
 - les résultats de ces sondages figurent sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.cornwall.ca/fr/live-here/early-years-professionals.aspx>
- séances de consultation communautaire en personne;
- participation à des comités de partenaires communautaires pertinents.

À l'avenir, la Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall continuera de se réunir et de travailler avec la Table de planification de la petite enfance pour suivre l'avancement des priorités énoncées dans ce plan et élaborer d'autres plans d'action. Nous continuerons de

mettre à jour et d'ajuster ce plan au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la collectivité au fil du temps.

La Division des services à l'enfance est active au sein de la collectivité et, grâce à sa participation à de nombreux comités et groupes de travail, elle maintient des liens avec des partenaires communautaires pertinents. La participation à ces groupes favorise également une meilleure compréhension de la collectivité dans son ensemble et permet à chaque groupe d'être informé des priorités établies par les autres et de les appuyer.

La Division des services à l'enfance préside les comités suivants :

- Réseau des superviseurs des services de garde;
- Réseau des exploitants de centres ON y va;
- Table de planification de la petite enfance.

De plus, la Division des services à l'enfance est membre actif des comités communautaires suivants :

- Stratégie sur la santé mentale des nourrissons et des tout-petits;
- Stratégie sur la santé mentale des enfants et des jeunes;
- Comité consultatif du programme d'EPE du St. Lawrence College;
- TLC (Enseigner et apprendre avec votre enfant);
- Collectivités dynamiques.

Groupes plus vastes auxquels participe la Division des services à l'enfance :

- Groupe de travail du Système ontarien de gestion des services de garde d'enfants (OCCMS);
- Réseau DAC de la région du Sud-Est;
- Réseau des services à l'enfance de l'OMSSA;
- Réseau des GSMR de la région de l'Est;
- Réseau de renforcement des capacités de la région de l'Est;
- Réseau des coordonnateurs de l'analyse des données de l'Ontario;
- Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO);
- Réseau régional de langue française (RRLF);
- Home Child Care Association of Ontario.

Conclusion

La Division des services à l'enfance de la Ville de Cornwall reconnaît la contribution de tous ses partenaires communautaires à l'élaboration de ce plan de services de garde d'enfants et à la petite enfance. Grâce aux nombreuses discussions, réunions, sondages et consultations, tous ont contribué à l'élaboration de ce plan. Les partenariats établis et les efforts de collaboration de toutes les parties concernées continueront d'être inestimables alors que nous poursuivons la mise en œuvre des priorités déterminées.

Le ministère de l'Éducation poursuit la modernisation du système de services de garde d'enfants et à la petite enfance de l'Ontario afin de mieux soutenir les familles. Depuis le lancement de l'accord du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) en 2022, la province s'efforce de réduire les frais des services de garde d'enfants agréés et d'élargir l'accès grâce à la création de 86 000 nouvelles places pour les enfants de moins de cinq ans. Ces changements visent à alléger le fardeau administratif des exploitants et à leur permettre de se concentrer davantage sur la qualité des programmes et les activités quotidiennes. Des expériences d'apprentissage de qualité durant la petite enfance ont des retombées durables sur le développement, le bien-être et la réussite future des enfants. À mesure que le système continue d'évoluer, nous demeurerons flexibles et réceptifs aux priorités provinciales.

À titre de gestionnaire du système de services, notre intention est de poursuivre l'engagement communautaire et de renforcer les partenariats qui influenceront sans aucun doute la mise en œuvre et l'élaboration continue de ce plan afin de répondre au mieux aux besoins de notre municipalité. Ce plan est un document vivant et évolutif, appelé à changer en fonction de l'évolution des besoins de nos collectivités, des initiatives locales, des lignes directrices du ministère ou de l'élaboration de nouvelles stratégies.

Nous sommes résolument tournés vers l'avenir des services de garde d'enfants et à la petite enfance dans notre municipalité et nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec les fournisseurs de services et les principaux intervenants de la collectivité.